

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 10 octobre 2012, à 21 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Michel Amaudruz*, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Thomas Bläsi*, *M^{mes} Marie Gobits*, *Florence Kraft-Babel* et *Salika Wenger*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre, mercredi 10 octobre et lundi 15 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement du Conseil administratif, qui demande le traitement en priorité de la proposition PR-983 inscrite à notre ordre du jour. Celle-ci concerne l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour financer l'ouverture d'un deuxième abri PC. Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins d'accepter cette motion d'ordonnancement, car, dès la mi-novembre, nous serons dans le dispositif accueil hivernal et il nous faut aujourd'hui financer ce dispositif. J'aimerais que la discussion puisse avoir lieu ce soir, de telle sorte que nous puissions entamer ces mois difficiles pour les gens qui sont à la rue, avec l'assurance du financement nécessaire à leur accueil.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Je n'interviendrai pas sur le fond, mais juste pour vous proposer de voter cette proposition sur le siège, étant donné son urgence, pour pouvoir commencer au mois de novembre à héberger les personnes sans domicile fixe. S'il y avait une discussion, nous demanderions évidemment le débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 29 oui contre 6 non (3 abstentions).

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

3. Motion du 2 avril 2012 de MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants» (M-1014)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nos enfants, pour étudier dans des conditions acceptables, ont droit à un encadrement de qualité;
- que les écoles doivent absolument être protégées de la criminalité de rue;
- que les élèves ont droit à un autre spectacle que le trafic de drogue permanent qui règne aux Pâquis;
- que cela fait trop longtemps que les dealers ont pris possession des abords des écoles de la rue de de Zurich et de la rue de Berne;
- que, malgré les opérations de police (Figaro, etc.), la scène ouverte du trafic de drogue continue allègrement, en toute impunité, au vu et au su de tous, en particulier des écoliers;
- que le deal de drogue se pratique nuit et jour et ne s'arrête pas pendant les heures de rentrée et de sortie de l'école, encore moins pendant les récréations;
- que, dès le matin, les parents accompagnant leurs chérubins à l'école se voient parfois obligés de zigzaguer entre les dealers zonant sur les trottoirs du périmètre des écoles;
- que les parents d'élèves des écoles des Pâquis entendent de plus en plus souvent des remarques de la part de leur progéniture, concernant les comportements étranges d'individus stagnant aux abords des écoles;
- qu'il paraît que des enseignants auraient même surpris «des personnes étranges» à l'intérieur des bâtiments scolaires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à engager les forces de la police municipale à mettre en place une permanence aux abords immédiats des écoles pendant les heures de rentrée et sortie de classes, matin et après-midi, ainsi que pendant les heures de récréation;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5460. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnement, 858.

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

- à collaborer avec la police cantonale, afin de permettre une sécurisation pérenne du secteur le plus rapidement possible;
- à ne plus permettre que la criminalité profite du confort des abords des écoles pour pratiquer des activités illégales;
- à présenter un plan d'action dans les plus brefs délais au Conseil municipal.

Préconsultation

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, comme on l'a expliqué lors de l'urgence, cette motion demande entre autres au Conseil administratif, et surtout au conseiller administratif chargé de la sécurité publique, de prendre contact avec le chef du département de la police cantonale pour mettre en place une sécurité autour des écoles de la rue de Zurich et de la rue de Berne. Aujourd'hui, des dealers rôdent autour de ces écoles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les parents sont obligés de zigzaguer pour amener leurs enfants à l'école. Les enfants n'osent plus se rendre seuls à l'école par peur de se faire embêter par les dealers et, au lieu d'apprendre les mathématiques ou le français, ils apprennent le deal dans la rue, la bagarre et les incivilités.

Les enfants des écoles de la rue de Zurich et de la rue de Berne subissent la pression permanente de ces dealers qui abusent royalement de leur impunité pour faire leur trafic autour de ces écoles pendant les heures de rentrée et sortie de classes et également durant les récréations. A tel point que les professeurs sont obligés d'intervenir et de faire entrer les enfants dans l'école pour qu'ils n'assistent pas aux bagarres provoquées par des dealers à certains endroits.

Nous demandons une présence policière, évidemment par principe celle de la police cantonale, puisque nous savons le peu de pouvoir que la police municipale a à ce niveau-là. Mais, en cas de défaut de la police cantonale, la police municipale peut déjà renforcer l'impression de sécurité autour de ces écoles et surtout rassurer les parents qui laissent leurs enfants à l'école. Nous vous demandons d'entrer en matière, que le Conseil administratif réfléchisse à la question de savoir comment nous pouvons agir...

Une voix. Il n'y a personne! (*M. Rémy Pagani entre dans la salle.*)

M. Pascal Spuhler. Ah, M. Pagani arrive. Monsieur Pagani, vous êtes en ce moment responsable du service de la sécurité municipale. Par cette motion, nous demandons une présence autour de ces écoles pour rassurer les enfants et qu'ils puissent étudier en toute tranquillité. Ce n'est juste pas normal que des voyous

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

agissent au vu et au su de tout le monde devant ces écoles. C'est ce que demande cette motion et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à la soutenir et à la renvoyer au Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 50 oui contre 9 non (3 abstentions).

M^{me} Virginie Studemann (S). Je suis une habitante des Pâquis et je suis maman d'une enfant qui a fréquenté jusqu'à ses 12 ans l'école de la rue de Zurich. Je connais donc très bien le quartier. Je suis une ancienne membre de l'Association des parents d'élèves des Pâquis, je fais partie de la Coordination des associations de quartier et je peux vous dire que les parents d'élèves se mobilisent et que des choses ont été mises en place; on manque de résultats, c'est vrai, mais je ne souhaiterais pas que cette situation et les soucis des parents deviennent un enjeu électoraliste et démagogique. Il ne faut pas exagérer, des enfants vont seuls à l'école et je vous assure qu'ils peuvent revenir en vie à la maison... (*Protestations.*)

Le président. Madame Studemann, je vous arrête. Mesdames et Messieurs, faites silence! Ces dialogues, je ne les tolérerai plus dans cette enceinte – je le dis avec le sourire. Poursuivez, Madame.

M^{me} Virginie Studemann. Merci, Monsieur le président. Cela dit, le problème est réel et je vous invite sincèrement, si pour vous ce n'est pas un effet de manches mais un souci réel, à renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, pour que ses membres puissent auditionner les associations, la coordination, la police municipale et la police cantonale.

Aujourd'hui, s'agissant des invites de cette motion, on nous répondra que tout est déjà mis en place. Effectivement, des forces de la police municipale viennent de temps en temps à la sortie des écoles, mais cela ne règle absolument pas le problème, un problème qui s'étend bien au-delà des heures d'école, puisqu'il y a eu un incident, par exemple, au mois de juin 2011, pendant les heures du parascolaire. Il faut donc approfondir le sujet pour comprendre l'ampleur et la complexité de la situation, loin des discours sécuritaires pour faire peur.

Il faut réfléchir pour vraiment comprendre la situation, pour trouver des solutions et pour faire des invites précises au Conseil administratif qui répondent à un objectif réel. L'invite sur la collaboration avec la police cantonale aujourd'hui ne veut pas dire grand-chose, parce qu'on l'a déjà. La problématique est de savoir

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

comment mener une action qui fonctionne mieux, qui soit plus efficace sur le terrain. Il a été noté que, lorsque l'article sur la sécurité aux Pâquis a paru dans *Le Temps*, il y a eu une présence policière magnifique, sauf qu'elle a duré vingt-quatre heures et que, une fois la presse partie, les problèmes demeurent.

Je vous demande instamment de renvoyer cet objet en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour pouvoir réellement poser des questions aux acteurs qui travaillent sur le terrain, pour savoir précisément ce qui est fait et, à ce moment-là, faire des demandes précises au Conseil administratif.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, «les préaux des écoles servent de lieux de rencontre nocturne pour les désœuvrés. Cette situation pose problème – M^{me} Studemann ne le nie pas dans son intervention – des nuisances sont subies par le voisinage, des dégradations sont commises sur les bâtiments publics, des déchets divers jonchent le sol: seringues, papiers, bouteilles, cannettes, nourriture, excréments notamment, et les remises en état incombent aux contribuables». C'étaient les considérants d'une motion M-503 de l'Union démocratique du centre que ce même Conseil municipal a rejetée le 16 février 2005, avec quelques critiques très vertueuses venant de tous les partis de l'époque qui siégeaient dans cet hémicycle.

Je constate, sept ans plus tard, que l'Union démocratique du centre, dans son approche et dans les demandes qui avaient été faites dans cette motion, était déjà à l'époque au cœur des problèmes. Une des demandes était de fermer les préaux d'écoles, mais elle avait été refusée par tous les partis. Et, curieusement, quatre années plus tard, cette solution a été acceptée par M. le conseiller administratif Tornare pour le préau de l'école aux Eaux-Vives.

Aujourd'hui, le Mouvement citoyens genevois vient avec une nouvelle demande, que nous soutiendrons, qui relève un problème récurrent qui est connu. Une des demandes que fait le Mouvement citoyens genevois est d'avoir une permanence sur les lieux où il y a des problèmes. Je me permets de souligner que j'ai déposé une motion M-1050 hier qui demande justement la création de postes de police municipale mobiles, de manière à pouvoir être sur les lieux là où il y a des problèmes d'insécurité. C'est dire si l'Union démocratique du centre depuis des années se bat sur ce genre de problèmes et vous offre de bonnes solutions, à vous qui avez toujours eu de la peine à les accepter. Aujourd'hui, la situation est vraiment difficile, vous êtes bien forcés de le reconnaître et d'accepter les solutions qu'alors nous vous avons proposées.

Nous ne nous opposerons pas au renvoi de cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et je vous

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

avoue franchement que nous nous réjouissons d'entendre à la fois la police municipale et la police cantonale nous expliquer ce qui est fait pour sécuriser tous ces périmètres. Merci pour votre attention.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, nous sommes évidemment conscients de l'importance du problème soulevé par cette motion. Nous pensons qu'il est inutile de faire le débat maintenant. C'est pour cette raison que nous souhaitons un renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et que le traitement de cet objet soit rapide, pour que les invites puissent être adaptées à la réalité de la situation après que les auditions auront été faites.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'a pas de solutions à la «crac boum hue», telles que le propose le candidat au Conseil administratif Eric Bertinat, qui nous a montré qu'il était visionnaire déjà en 2005... Je crois que, chacun dans notre camp, nous sommes tous un peu visionnaires.

J'ai quand même été très attentif au discours d'une mère de famille, en l'occurrence notre collègue Virginie Studemann, qui nous a montré ce qu'elle vivait avec ses enfants dans ce type de situation. Elle nous a dit aussi que des choses se faisaient dans le quartier et que des ébauches de solutions devaient être discutées. Lorsqu'on parle de sécurité, je crois qu'il y a naturellement le problème de la répression, mais aussi celui de la prévention et également du respect de tous les acteurs de mettre en place tous les dispositifs qui s'imposent.

C'est la raison pour laquelle nous ne pensons pas qu'il faille renvoyer directement cet objet au Conseil administratif; nous préférons le renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Ce sera donc la position du Parti démocrate-chrétien.

M. Carlos Medeiros (MCG). Je constate – Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Virginie Studemann – que chaque fois que le Mouvement citoyens genevois ou l'Union démocratique du centre présentent un projet – celui-ci a quand même du bon sens puisque vous avez tous admis qu'il y a des problèmes – chaque fois que l'un ou l'autre des deux partis prend la parole sur un thème concernant la sécurité, il y a tout de suite une levée de boucliers en face disant que c'est un sujet électoraliste... (*Protestations.*) Je tiens à vous préciser que, cette fois, cela ne nous concerne pas, puisque nous ne sommes candidats à rien!

Cela fait un bon moment que le Mouvement citoyens genevois remet sur le feu cette problématique des écoles des Pâquis. Pourquoi ces écoles? Mesdames

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

et Messieurs, allez voir la faune là-bas! Ceux qui y habitent sont conscients de ces problèmes.

Avec cette motion, on ne demande rien de spécial, simplement que le Conseil administratif, plus particulièrement le magistrat qui s'occupe de la sécurité, fasse monter plus haut, au gouvernement cantonal, les préoccupations de cette assemblée... Mais tout de suite vous dites non: il ne faut surtout pas parler de cela, ce n'est pas bienvenu, ce n'est pas le moment... Avec cette motion, nous demandons juste que nos autorités administratives fassent remonter au gouvernement cantonal la problématique de ces écoles primaires des Pâquis, qui sont envahies aujourd'hui de dealers. A n'importe quelle heure, si vous passez devant ces écoles, pour vous rendre dans un restaurant, par exemple – j'y suis passé récemment – et que vous cherchez une place de parking, tout de suite une personne vous accoste pour vous vendre de la drogue. C'est la réalité, il ne faut pas la nier.

M^{me} Studemann disait aussi qu'à chaque fois que la presse parle de ces problèmes la police est tout de suite sur place. C'est ce que nous demandons: une attention particulière pour ces écoles-là. Les autres écoles ont aussi des problèmes, mais pour celles des Pâquis, c'est vraiment la jungle.

Arrêtez de vivre dans un monde de bisounours, Mesdames et Messieurs, soyez conscients de la réalité et, pour une fois, soyez cohérents: si vous êtes d'accord avec cette motion, votez-la! A chaque fois qu'on se trouve sur un stand aux Pâquis, les mères et les pères de famille nous demandent de faire quelque chose. Et ce n'est pas notre électorat, mais celui de l'extrême gauche qui nous le demande! C'est une problématique qui dépasse largement le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, c'est une problématique qui doit nous concerner tous, parce que les enfants sont en danger.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, cela fait maintenant trois mois que j'ai, par intérim, la charge du dicastère de mon ex-collègue Pierre Maudet, notamment des pompiers et de la police municipale. Dès mon entrée en fonction, nous avons fait une déclaration ici qui prenait en compte toute une série de problèmes, notamment la volonté du Conseil administratif d'engager 25 policiers municipaux. Il y avait eu une polémique à ce moment-là et il nous avait été reproché de n'en avoir prévu que 5 au budget. Toujours est-il que je réaffirme ici la volonté du Conseil administratif d'en engager 25, sauf que, au vu des résultats financiers, des baisses d'impôts que nous avons subies, nous devons trouver l'argent pour ces postes ailleurs, à moins qu'on nous les refuse. Il va de toute façon falloir faire des arbitrages.

Je vous rappelle aussi que nous avons pris une autre décision qui est celle de proposer des priorités avec un règlement. Je crois que l'intervention de M^{me} Stu-

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

demann est tout à fait caractéristique, c'est-à-dire qu'avec les moyens dont nous disposons la seule issue que nous avons aujourd'hui est d'affiner la présence et le positionnement de la police municipale. Il ne s'agit pas d'armer les agents de police municipale (APM) ou de les supprimer, comme certains le proposent, mais d'essayer, en connaissant le terrain, comme M^{me} Studemann et d'autres personnes ici dans ce parlement le connaissent, d'orienter l'action de la police municipale en fixant des priorités et en rédigeant un règlement.

Mesdames et Messieurs, il ne sert à rien que la police municipale soit, comme certains le proposent, au service de la police cantonale pour faire de l'administration. Je trouve que cette mesure-là n'est pas utile. Je pense que le Canton doit prendre des dispositions pour que la population qui subit un cambriolage puisse, dans les postes de police aujourd'hui trop peu nombreux, se plaindre et faire enregistrer la plainte *a minima*. C'est la responsabilité du Canton, ce n'est pas à la police municipale de faire ce travail. Par contre, la police municipale doit accompagner, doit avoir un positionnement précis quant à la coordination dans les quartiers, en disant: «Nous sommes la police municipale, nous sommes les représentants de la municipalité, nous travaillons en coordination avec la gendarmerie et avec les associations de parents d'élèves ou les associations d'habitants, mais en gardant un positionnement d'autorité.»

Mesdames et Messieurs, je vous invite donc à abrégier ce débat et à renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. J'aurai l'occasion en commission de vous faire part d'un certain nombre de constatations que j'ai pu faire humblement ces trois derniers mois.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme nous l'avons déjà dit lors du débat sur la motion d'ordonnancement, il n'est pas acceptable d'avoir une situation où il faut se faufiler entre les dealers à la sortie de l'école, car une espèce de faune tourne autour des parents et cherche à dealer. Je pense qu'on reconnaît tous aujourd'hui ce problème.

J'étais prêt à voter sur le siège cette motion pour demander au Conseil administratif de mettre en œuvre les invites, mais, visiblement, ces mesures ont déjà été mises en œuvre. Nous soutiendrons donc le renvoi de cette motion en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, pour approfondir la question, pour voir quelles mesures peuvent être prises et essayer de trouver une vraie solution à ce problème. Si on renvoie la motion telle quelle au Conseil administratif, il nous dira qu'il y a déjà plus de patrouilles, mais que cela ne résout pas le problème aujourd'hui. Ce dernier existe depuis des années et jusqu'ici on n'a fait que repousser les dealers d'un quartier à l'autre. Il est juste de

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

mener une politique de harcèlement à l'encontre du trafic, mais on ne règle pas le problème en le repoussant d'un endroit à un autre; il faut en être conscient.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, je vous parlerai aussi en tant qu'habitante du quartier. Comme bien d'autres habitants, je trouve que la présence des dealers devant les écoles et sur les places publiques où jouent les enfants est difficile à vivre et difficilement tolérable. Je reconnais la problématique, comme bien des habitants la reconnaissent aussi, mais c'est une problématique complexe qu'on ne peut pas réduire à une seule réponse.

D'abord, au niveau des acheteurs, des personnes qui consomment, il y a toutes les questions que la dépendance pose, les facteurs qui la favorisent, sans oublier la souffrance qu'elle représente pour ces personnes et leurs proches.

Puis, au niveau du commerce de la drogue, comme vous le savez, celui-ci a une dimension internationale. Le marché aujourd'hui, avec la chute spectaculaire des prix, favorise l'accès à ces produits. Ce marché est en lien avec d'autres marchés tels que celui des armes, et il pose la question des rapports entre le Nord et le Sud. Il est impossible de réduire cette problématique uniquement à sa dimension sécuritaire.

Rappelons que la Suisse a développé une politique pragmatique par rapport à la drogue basée sur quatre piliers: la prévention, l'approche thérapeutique, la réduction des risques, la répression et la régulation du marché. A mon avis, la seule démarche valable tient compte de ces différents aspects. Répondre au niveau de la sécurité est nécessaire et, dans ce cadre, la proximité de la police municipale est essentielle, l'action de la police cantonale est aussi très importante et la coordination entre les deux également. Il faut donc mener la réflexion à ce niveau en commission.

Par contre, prétendre qu'une action au niveau sécuritaire soit la seule possible est réducteur. Promettre la résolution du problème en agissant à ce seul niveau est un leurre. Bien des habitants et des associations du quartier réfléchissent depuis plusieurs années à la façon de développer une politique d'ensemble, à la prévention, à l'intégration des personnes plus vulnérables et à la sécurité, sans être dans le tout sécuritaire. Les espaces de dialogue sur ces questions sont indispensables, mais existent aujourd'hui dans le quartier; médiation et concertation mériteraient d'être développées.

Ce n'est que dans une approche globale et pragmatique qu'on peut élaborer des réponses efficaces. Ensemble à gauche propose l'envoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Pascal Holenweg, qui demande de clore le débat et de renvoyer la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 33 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle le règlement: «Article 68, alinéa 3 (...) En cas d'acceptation, chaque groupe peut encore s'exprimer sur le fond en 10 minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres et en 2 minutes seulement si le groupe s'était déjà exprimé à ce sujet (...)»

Pour deux minutes, je passe la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, encore une fois, on veut faire de la censure. Quand il y a de vrais problèmes de sécurité, la gauche pose une censure sur notre droit de parole. C'est lamentable, vous censurez sur la sécurité des enfants, vous préférez l'intégration des dealers! C'est extraordinaire, fantastique, bravo!

Tout à l'heure, j'ai entendu mon collègue M. Lathion féliciter une mère de famille. Je suis aussi un père de famille, Monsieur Lathion – vous transmettez, Monsieur le président – et j'habite à 150 m de l'école. Mes enfants qui sont à l'école – ma fille y entrera l'année prochaine – doivent subir tous les jours cette pression constante des dealers. Ce n'est pas normal. Nous sommes des centaines de familles à ne plus supporter cette situation aux Pâquis, nous ne pouvons pas accepter que les criminels soient dans les préaux d'école et rentrent dans les écoles. C'est la réalité des faits, Mesdames et Messieurs!

Il y a trois jours, j'ai discuté avec une professeure qui s'occupe du parascolaire: elle est obligée de faire entrer les enfants à l'intérieur de l'école, parce que les dealers se battent à 10 m des enfants. Est-ce normal? Hier, j'ai posé la question à M. Pagani par rapport à un tronçon de la rue de Zurich qui est en travaux: pourquoi ne pas agrandir le préau? Au moins ce seront les enfants qui en profiteront, pas les dealers qui aujourd'hui sont là en permanence.

Vous dites, Mesdames et Messieurs, qu'on ne peut pas faire grand-chose. C'est faux, on peut faire quelque chose, on peut avoir une présence policière. Depuis la rentrée des classes, il y a un peu plus de présence policière – quelqu'un dans cette assemblée pourra le confirmer. Malheureusement, les effectifs de la police sont ce qu'ils sont et c'est pour cela que nous avons besoin d'une collaboration entre police municipale et police cantonale. Cette présence pendant

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

les heures de récréation et pendant les heures d'entrée et de sortie des cours est nécessaire pour la protection de nos enfants. Je vous remercie de renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour la traiter correctement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). En préambule, Monsieur le président, je vous demande si vous pouvez sonner la cloche quelques minutes avant que le processus de vote soit engagé, afin que tout le monde soit là. Ce serait aimable...

Le président. Vous avez raison, Madame, mais sur les motions d'ordre, malheureusement, on ne peut pas prévenir les membres de l'assemblée trois minutes avant!

M^{me} Sophie Courvoisier. Mesdames et Messieurs, nous parlons de la sécurité de nos enfants, de la sécurité dans les préaux, l'endroit par excellence où, quand on est un parent, on aimerait que son enfant se trouve en sécurité. Non, il ne s'agit pas d'électoratisme, il s'agit simplement d'agir. M. Pagni nous dit qu'il n'y a pas assez d'argent, que, en raison des baisses d'impôts, les postes qu'il a demandés ne pourront pas forcément être honorés. Aujourd'hui, nous avons quand même entendu qu'il y avait de l'argent pour les voyages à New York et pour la démocratie participative. La sécurité de nos enfants ne mérite-t-elle pas un peu de nos investissements?

Le Parti libéral-radical demande que cette motion soit votée sur le siège. Nous savons qu'il y a un problème, tout le monde le reconnaît, il faut agir. Nous n'allons pas devoir auditionner les dealers en commission pour savoir ce qui se passe, je crois que nous avons entendu assez de choses! Nous demandons donc un vote sur le siège et que ce problème soit enrayé une fois pour toutes.

M. Olivier Baud (EàG). Mesdames et Messieurs, les écoles des Pâquis sont, certes, emblématiques et peuvent constituer le fonds de commerce de certains. Je pense que c'est à du réel populisme que nous avons affaire ici. Cela dit, j'ai enseigné à l'école des Pâquis, je suis sorti aussi à des heures assez tardives, vers 21 h – car les enseignants travaillent largement au-delà des 45 heures par semaine – et je n'ai jamais été inquiété par des dealers.

Cette motion est tout à fait compréhensible, mais tout le monde sait que le problème de la drogue est ailleurs, que ce n'est pas au Conseil municipal qu'il va se régler. La motion évoque l'opération Figaro, mais même le syndicat de la

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

police, l'Union du personnel du corps de police (UPCP), a constaté l'échec de cette opération. Nous savons tous que l'action de la Task Force organisée par M^{me} Spoerri à la gare a déplacé le problème: les dealers sont allés au Seujet, à Saint-Jean, etc. En fait, ce que vous aimeriez, Mesdames et Messieurs, c'est que les dealers se déplacent et aillent, par exemple, à l'école de Chateaubriand? J'ai travaillé dans cette école, j'ai collaboré avec la police municipale, parce que, à l'époque, elle venait régulièrement. C'était un travail de prévention et pas de répression, puis les moyens ont été coupés et le poste de police municipal n'était plus ce qu'il était. Le problème est donc beaucoup plus complexe que cela.

Par ailleurs, vous ne ferez croire à personne que des dealers, pendant les récréations, se mêlent aux élèves pour faire leur trafic... Ils ne seraient pas fous à ce point-là!

Enfin, c'est un problème qui n'existe pas qu'aux Pâquis. C'est un problème global qui nécessite une politique globale. Certains sur les bancs d'en face sont députés au Grand Conseil et savent qu'il y a une politique beaucoup plus générale à mener. Alors, renvoyons cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je pense que les écoles doivent rester ouvertes, que les préaux doivent rester ouverts et que les élèves sont en sécurité actuellement, je l'affirme!

M. Olivier Tauxe (UDC). D'abord, j'aimerais remercier M. Spuhler, qui habite ce quartier, d'avoir déposé cette motion. J'ai eu un laboratoire dentaire pendant près de onze ans dans le quartier et j'aimerais expliquer à M. Olivier Baud – vous transmettez, Monsieur le président – qui a été professeur à une époque, que c'est devenu très difficile depuis deux ans.

En plus, ce qui me choque beaucoup, c'est la position de la préopinante de gauche sur les besoins des consommateurs de drogue. Cela ne nous regarde pas, ici nous parlons des enfants, et les personnes qui ont besoin de leurs doses ne vont pas se réjouir d'aller dans un préau d'école pour les chercher. M. Spuhler a raison de vouloir protéger nos enfants et non pas les consommateurs de drogue.

Je soutiens la volonté du Conseil administratif et de M. le maire de créer 25 nouveaux postes d'APM – qu'ils soient armés ou non est une autre question. Je pense que des patrouilles devraient être faites jusqu'à 2 h du matin, ce serait la moindre des choses.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je crois que tout le monde a admis le problème. Effectivement, il y a la maman de gauche, M^{me} Studemann, le papa de droite, M. Spuhler, ils ont des enfants, les mêmes soucis, les mêmes préoccupations.

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

pations. Ils ont des approches différentes quant aux solutions à trouver, mais ce n'est pas tout d'un coup qu'on peut décider des solutions. Il faut se mettre autour d'une table pour pouvoir discuter et pour que la majorité démocratique décide de ce qu'elle doit faire.

Certains pensent qu'il faut fermer les préaux – c'est le cas du Parti démocrate-chrétien – d'autres pensent qu'il faut les laisser ouverts, certains encore pensent qu'il faut augmenter les forces de police. Là, je crois que nous sommes tous d'accord. J'ai été très intéressé d'entendre le magistrat nous dire qu'il tenait à obtenir ce quota de 25 postes d'APM et qu'il faudrait faire des arbitrages pour dégager ces ressources. Je crois qu'il y a un véritable problème de sécurité à Genève et que nous devons le régler dans la sérénité.

Je ne trouve pas normal que certains fassent de grands effets de manches et nous imposent le discours du «Il n'y a qu'à...». S'il n'y avait qu'à, cela ferait un long moment que des solutions auraient été trouvées et que le calme existerait dans le quartier des Pâquis. Il faut donc trouver des solutions intelligentes qui allient la prévention à la répression et, finalement, il faut se donner les moyens d'une présence uniformée qui soit visible et qui puisse faire son travail. C'est la raison pour laquelle nous acceptons pleinement cette motion, et nous plaidons pour son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M^{me} Virginie Studemann (S). Je comprends bien que le Mouvement citoyens genevois voudrait être le seul à défendre cet objet: il nous a répété à plusieurs reprises que c'est lui qui porte cette préoccupation. Mais je suis navrée, c'est raté. Les débats ce soir montrent bien que la majorité des personnes ici s'en préoccupent et ont le souci de traiter ce sujet sur le fond. On s'en réjouit.

J'aimerais préciser une chose. J'ai entendu, de la part d'une représentante du Parti libéral-radical, M^{me} Courvoisier, qu'elle s'opposait au renvoi en commission, parce qu'il ne s'agissait pas d'auditionner des dealers... Excusez-moi, mais il ne me semble pas que dans nos propos nous ayons parlé de cela. Nous avons parlé d'auditionner les parents d'élèves, les responsables des écoles, la police, et je ne vois pas en quoi, sincèrement, ce serait perdre du temps que d'écouter ces personnes-là, qui vivent ces problématiques au quotidien. Je trouve que le problème est suffisamment important pour que, nous aussi, nous leur accordions de notre temps et de notre attention.

M. Rémy Pagani, maire. Pour une fois, Monsieur Lathion, vous êtes un homme sage. Je pense que vous avez totalement raison sur cette problématique...

Motion: trafic de drogue aux abords des écoles primaires des Pâquis

(Exclamations.) Sur un sujet comme celui-là, quand vous me houspillez, vous me permettez de vous dire que je ne trouve pas ça très sage. Cela étant, je crois que nous devons nous mettre autour d'une table et prendre déjà la dimension de ce que fait la police municipale, de ce que va faire la police cantonale et de ce que font déjà, au niveau des coordinations, l'ensemble des acteurs des quartiers.

Avant que vous renvoyiez cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – je l'espère – j'aimerais vous dire que nous essayons péniblement de rénover le poste de police de Châteaubriand. J'espère que vous allez l'accepter, car cela augmentera la capacité d'accueil pour la police municipale. Et j'insisterai aussi sur l'immeuble du 12, rue des Alpes qui, depuis des années, est sous un échafaudage, parce que l'Etat de Genève refuse d'imposer des travaux, alors que légalement il en a le droit. Nous attendons toujours de pouvoir mettre un deuxième poste de police municipale dans ce quartier, ce qui serait une bonne solution en fonction de la problématique générale. Le problème des dealers en est un, mais il y en a d'autres et il serait souhaitable d'avoir deux postes de police municipale dans ce quartier, un à chaque bout. Malheureusement, l'Etat n'agit pas. D'ailleurs, l'Etat ne fait pas non plus son boulot pour faire fermer un certain nombre de magasins de dépannage dans ce quartier – il y en a une trentaine,

Nous sommes donc un peu coincés, et je viendrai expliquer cette problématique aussi en commission. Aux personnes dans cette enceinte qui siègent également au Grand Conseil, je leur demande humblement, par exemple, de voter une loi pour fermer définitivement les magasins qui vendraient de l'alcool fort, y compris à des mineurs, au-delà de 21 h. Il s'agit de magasins dits de dépannage, mais d'autres trafics se passent dans les arrière-boutiques. Je leur demande aussi, par une résolution, de forcer l'Etat à prendre en charge l'immeuble de la rue des Alpes, pour le rénover et installer un poste de police municipale. *(Applaudissements.)*

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 38 non contre 30 oui (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (68 oui et 3 abstentions).

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

4. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal (PR-983)¹.

1. Présentation de l'opération d'hébergement d'urgence

Depuis plusieurs années, le Service social se mobilise pour proposer durant l'hiver un hébergement aux personnes sans domicile fixe de notre cité.

L'an dernier, cette opération eut lieu du 14 novembre 2011 au 30 mars 2012. Cette action s'est prolongée jusqu'au 20 avril pour une quarantaine de personnes, considérées comme des grands précaires.

Suite à une décision du Conseil administratif, deux abris de protection civile (PC) ont été réquisitionnés aux Vollandes et à Richemont afin de porter la capacité d'accueil du dispositif à 200 places.

Comme l'indique le tableau suivant, les statistiques relatives à l'opération 2011-2012 montrent une faible croissance du nombre de nuitées par rapport à l'hiver précédent, alors même que le nombre de demandeurs a continué d'augmenter, avec l'arrivée de jeunes adultes en provenance d'Europe du Sud, victimes de la crise économique. Cette population représente 20% du public accueilli.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de nuitées	14 861	24 100	24 839
Nombre de personnes	986	1 297	1 310
Moyenne par nuit	15	18.5	19

Le bilan de l'opération 2011-2012 démontre la nécessité de réquisitionner deux abris PC durant l'hiver. Cette question est d'importance, car l'ouverture d'un deuxième abri PC a pu être contestée par le passé.

Aujourd'hui, il est à craindre que la Ville n'ait guère le choix: sauf à ce que des places d'accueil supplémentaires soient proposées par d'autres communes ou d'autres institutions, la Ville de Genève doit se préparer à ouvrir un deuxième abri PC pour l'hiver 2012-2013. A défaut, le risque existe qu'une situation tragique ne survienne au cours de l'hiver prochain.

2. Aspects budgétaires et financiers

Pour l'hiver 2011-2012, le coût total de l'opération s'est élevé à 1 469 659 francs.

¹ Motion d'ordonnement, 1946.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Le tableau suivant présente le détail des charges encourues

<i>Ligne comptable</i>	<i>Nom de la ligne comptable</i>	<i>Montant</i>
366000*	Subventions accordées aux personnes physiques	120 289
314370*	Contrats de nettoyage	79 821
318300*	Déchets	1 000
309950*	Formation	7 090
318390*	Honoraires divers	3 289
315160*	Entretien autres matériels	1 124
311160*	Achat autres matériels	3 310
318220	Frais de surveillance	206 737
301190	Salaires du personnel temporaire	870 000
301350	Nuisances (RIA)	177 000
	Total	1 469 659

*lignes complètement prises en charge par le budget courant du Service social

Cette situation va conduire le Service social à devoir faire face à un dépassement budgétaire en 2012, de l'ordre de 644 000 francs.

Pour rappel, les montants inscrits au budget 2012 permettent de financer le fonctionnement d'un seul abri PC, d'une capacité de 100 places.

Par le passé, le Conseil administratif a estimé que le Service social pouvait aller en dépassement budgétaire pour financer l'ouverture du deuxième abri, lorsque les circonstances l'exigeaient.

La loi sur l'administration des communes autorise en effet le Conseil administratif à prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune.

Au vu des informations à sa disposition, le Conseil administratif estime toutefois nécessaire l'ouverture d'un deuxième abri de PC pour l'hiver 2012-2013.

A ce titre, le Conseil administratif sollicite l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs en vue de financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012, sur le centre de coût 500756 «Service Social»: natures comptables du groupe 30 et «Frais de surveillance et de vestiaire».

Annexe: Hébergement d'urgence hiver 2011-2012



Hébergement d'urgence hiver 2011-2012

1. Introduction – historique

Dès l'hiver 2001, le Service social se dote d'une prestation saisonnière d'hébergement d'urgence complétée par une maraude qui repère et oriente chaque soir les personnes à la rue vers les différentes structures d'accueil d'urgence.

Début des années 2000, les principales structures d'hébergement d'urgence étaient déjà saturées. Depuis, le dispositif hivernal d'hébergement d'urgence de la Ville ainsi que l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut assurent l'essentiel de l'accueil nocturne des personnes sans domicile.

2. Mission

Mettre à disposition un lieu d'hébergement de nuit à bas seuil pour les personnes démunies et sans domicile de mi-novembre à fin mars.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

3. Evolution de la prestation au fil des ans

Année	Nombre de nuitées	Nombre de personnes	Durée moyenne du séjour	Capacité du dispositif	Structures
2001-2002	3'101	99	31	40	Abri Frontenex
2002-2003	3'800	168	22	40	Abri Frontenex
2003-2004	4'467	326	13	40	Abri Frontenex
2004-2005	6'941	577	12	40 - 100	Abri Frontenex, puis abri des Vollandes
2005-2006	7'220	755	10	100	Abri des Vollandes
2006-2007	8'435	593	16	100	Abri des Vollandes
2007-2008	11'000	686	14	100	Abri des Vollandes
2008-2009	13'177	820	16	100	Abri des Vollandes
2009-2010	14'861	986	15	100	Abri des Vollandes
2010-2011	24'100	1'297	18.5	150 - 200	Abri des Vollandes et abri Frontenex, puis abri de Richemont
2011-2012	24'839	1'310	19	200	Abri des Vollandes et abri de Richemont

4. Fonctionnement

Le dispositif a ouvert 7j/7 de mi-novembre à fin mars. Toutefois, une vingtaine de personnes qualifiées de grands précaires ont bénéficié du dispositif jusqu'à mi-avril.

Horaires de la prestation : de 19h à 8h30

Une maraude a circulé chaque soir de 22h à 1h du matin, environ 30 lieux connus ont été visités alternativement. Une dizaine de rencontres se sont produites chaque nuit.

Pour la première année, en plus du repas du soir, le petit-déjeuner a été proposé à l'intérieur des abris. La prestation a été complétée par un accès aux douches, aux soins et à une consigne.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Une équipe de collaborateurs/trices temporaires ont assuré la gestion de toute la prise en charge ainsi que de l'encadrement social. Ce personnel était composé de 15 travailleurs/euses sociaux/ales, de 7 collaborateurs/trices logistiques et de 20 étudiant-e-s engagé-e-s principalement pour des veilles.

L'ensemble du personnel a été réparti en deux équipes sous la coordination d'une responsable du SSVG.

Le SIS a mis à disposition du dispositif deux constructions. L'abri PC des Vollandes d'une capacité de 100 places destiné aux personnes de passage et aux courts séjours ainsi que l'abri PC de Richemond d'une capacité de 100 places destiné pour une moitié aux longs séjours et pour une autre moitié aux familles Roms.

Dans chaque structure, un agent de sécurité privée (SPS) était présent durant les heures d'ouverture de la prestation.

Comme chaque année, la sécurité du lieu a été complétée par le passage préventif et quotidien de patrouilles de Police et d'APM.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la prestation plusieurs groupes de coordination se sont constitués au fil des ans.

Les principaux :

Sujet	Partenaires	Thèmes principaux traités	Fréquence
Voisinage	Ecole APE Parascolaire RBS UAC	Gestion de la cohabitation entre public enfantin et bénéficiaires nocturnes	1xmois
Sécurité	Gendarmerie APM	Echange d'informations sur certains publics, sur plaintes ou doléances justement de la présence de la Police dans le dispositif.	1xmois
Mineurs	SPMI FASE Police UMUS	Traitement des situations de mineurs non compagnés, de mineurs perturbateurs et/ou sans titre de séjour.	1xmois
Hébergement d'urgence	Accueil de nuit	Echanges interstructures de bénéficiaires.	Quotidiennement

Visites de partenaires :

Association et/ou institution	nombre
Police passage patrouille	128
Police : interventions semi urgentes	34
Police : interventions urgentes	4
UMUS	27
Urgences 144	14
SIS	2
Mesemrom	6
Presse	13

5. Entrée du dispositif

Cet hiver, l'accès au dispositif s'est fait par le biais d'une permanence – admission active tous les matins de la semaine au Club social rive droite (CSR D) où près de 2'000 entretiens individuels se sont déroulés. Ils ont permis d'évaluer les situations individuelles et d'attribuer en conséquence un certain nombre de nuitées. Au terme des séjours, pour certaines situations, un nouvel entretien a été proposé en vue d'un possible renouvellement.

Chaque nuit, des places d'urgence ont été réservées.

6. Répartition de la durée des séjours

Moins de 10 nuits	55%
Entre 10 et 30 nuits	22%
Entre 30 et 90 nuits	20%
Plus de 90 nuits	3%

7. Les bénéficiaires**Répartition par genre**

nombre de femmes	232
nombre d'hommes	1'078
total	1'310

Répartition par âge

jusqu'à 5 ans	10	0.76%
de 6 à 15 ans	11	0.83%
de 16 à 17 ans inclus	21	1.60%
de 18 à 20 ans	69	5.27%
de 21 à 30 ans	435	33.21%
de 31 à 40 ans	362	27.63%
de 41 à 50 ans	244	18.63%
de 51 à 65 ans	121	9.20%
+ de 65 ans	28	2.14%
aucune réponse	13	0.99%
total	1'310	100%

Répartition par nationalités

Suisse	26	1.98%
France	32	2.44%
Espagne	60	4.58%
Portugal	48	3.66%
Europe de l'Ouest - autres	28	2.14%
Roumanie	335	25.57%
Europe de l'Est - autres	91	6.95%
Afrique du nord	216	16.49%
Afrique - autres	94	7.18%
Amérique du Nord	1	0.08%
Amérique du Sud	24	1.83%
aucune indication	355	27.10%
total	1'310	100%

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Remarques :

- 65 nationalités différentes au total
- 30% de Roms, publics très présents depuis 2005. L'ensemble des mineurs provient de cette communauté
- 20% de migrants économiques. Nouveau public d'origine espagnole et portugaise ou avec des permis de travail provenant de ces deux pays. Personnes en recherche d'emploi.
- 2.6% de personnes « grands précaires » à la rue toute l'année.

Si 1'310 personnes ont bénéficié de la prestation, environ 1'500 personnes ont déposé une demande. La différence entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandeurs/euses provient du fait que certaines personnes qui ont obtenu le matin un accès au dispositif ne se sont jamais présentées le soir dans l'une des PC.

Quelques éléments sur les profils

à Genève depuis	en %
1 jour	19.82
1 semaine	21.57
1 mois	11.12
3 mois	8.86
1 an et +	16.22
toujours	1.09
aucune réponse	21.32

Sans logement depuis	en %
1 jour	19.65
1 semaine	23.33
1 mois	11.70
3 mois	9.20
6 mois	1.84
1 an	6.69
3 ans et +	5.77
aucune réponse	21.82

Venant de	en %
la rue	53.93
chez des ami-e-s	6.27
hôtel	1.00
réseau pro	15.63
autres	10.29
aucune réponse	12.88

Revenus	en %
sans revenu	53.34
salairé régulier	3.10
salairé irrégulier	6.94
AI – AVS – chômage – aide sociale	2.59
mendicité	9.87
autres	10.28
aucune réponse	13.88

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Titres de séjour	en %
Sans	44.48
Touriste	15.80
Avec permis et Suisse	39.72

8. Plan grand froid

Du 1^{er} au 19 février, le dispositif de nuit et les prestations journalières ont dues être renforcées en raison de températures exceptionnellement basses. L'aménagement du dispositif s'est fait comme suit :

- Hébergement d'urgence**
 La capacité d'accueil a été augmentée de 80 places. Ce qui a permis d'accueillir près de 300 personnes lors des nuits les plus froides.
 L'heure d'ouverture des abris a été avancée d'une heure, soit à 18h.
 La fermeture le samedi et le dimanche a été repoussée à 10h du matin.
 La collaboration avec le 144 et l'UMUS a été renforcée dans le cadre des maraudes. Ces dernières se sont prolongées jusqu'au petit matin selon les circonstances. Deux véhicules ont été nécessaires.
 Du personnel SSVG supplémentaire et volontaire a été impliqué durant cette période pour renforcer les équipes en place.
- Accueil de jour**
 Le Club social rive gauche (CSRG) a ouvert durant cette période jusqu'à 16h, hormis le samedi jour de fermeture hebdomadaire.
 L'horaire d'ouverture du Club social rive droite (CSRD) a été exceptionnellement prolongé jusqu'à 16h les samedis.
 En raison du froid, la fréquentation des structures de jour a explosé. Dans ce contexte et à la demande de la Ville, le CARE a accepté d'étendre largement ses horaires (9h – 18h) en proposant du 7/7 durant 9 jours consécutifs. Le Jardin de Montbrillant a complété l'offre en ouvrant son restaurant deux heures plus tôt.

9. Coût détaillé de l'opération 2011-2012

Nature	Montant
Formation du personnel	7'090
Literie	45'613
Blanchisserie	13'753
Livraisons soupe + pain	18'597
Compléments alimentaires	17'170
Fournitures	23'119
Surveillance	206'736
Nettoyages	79'820
Salaires + charges sociales + allocations	870'000
Nuisances	177'000
Total	1'458'898

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Préconsultation

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, dès le mois de novembre, dans toutes les villes d'Europe, on fait preuve de solidarité en accueillant les personnes sans abri et en mettant à disposition des abris supplémentaires. En Ville de Genève, depuis plus de dix ans, cet accueil est géré par le Service social. Depuis maintenant plus de deux ans, il est nécessaire d'ouvrir deux abris, d'une part, pour ne pas concentrer toute cette population vulnérable en un seul lieu et, d'autre part, pour faire face aux demandes. Rappelez-vous aussi que l'année passée, avec la période de très grand froid, nous avons accueilli plus de 1300 personnes.

La Cour des comptes a émis plusieurs recommandations sur les budgets et a notamment indiqué que, lorsqu'une dépense est récurrente, il s'agit de l'inscrire. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de venir en dépassement, je souhaiterais que le Conseil municipal nous accorde ce montant, qui est nécessaire parce que nous ne voulons pas que des gens dans notre cité soient victimes des intempéries et risquent de mourir lors des baisses de température.

Je vous demande donc instamment de voter sur le siège cette demande de crédit supplémentaire.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 49 oui contre 16 non.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, quel bien curieux texte nous avons sous les yeux! Cette proposition PR-983 nous demande l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs, dont la magistrate, M^{me} Esther Alder, nous dit que ce n'est pas un dépassement budgétaire – pourtant, c'est ce qui figure en page 2. Ce crédit s'ajoute aux 1,5 million de francs déjà engagés et on nous explique que ce sera pour ouvrir un deuxième abri PC pour l'hiver 2012-2013.

Arrêtons-nous à l'année 2012. L'hiver commencera au mois de novembre et, sauf erreur de ma part, novembre et décembre font deux mois. Alors que la dépense s'élève à 1,5 million de francs, vous venez nous demander 644 000 francs: j'ai un peu de peine à comprendre comment vous faites votre calcul, si ce n'est à inclure les quatre prochains mois 2013; mais, à ce moment-là, cela ne doit pas figurer comme un dépassement budgétaire 2012. Je vous dis très franchement que cette proposition, telle que présentée, est pour le moins peu claire.

Une deuxième remarque. En page 6 de la proposition, on nous explique: «Une équipe de collaborateurs/trices temporaires ont assuré la gestion de toute la prise en charge ainsi que de l'encadrement social. Ce personnel était composé de 15 travailleurs/euses sociaux/ales, de 7 collaborateurs/trices logistiques et de

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

20 étudiant-e-s engagé-e-s principalement pour des veilles.» Est-ce que ces 644 000 francs couvrent également les dépenses liées à l'engagement de ce personnel? Là, de nouveau, ce n'est pas très clair.

Une dernière remarque. Puisque c'est un dépassement budgétaire, il est, un, hors de question de voter cet objet sur le siège; deux, hors de question de le renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ce texte doit aller à la commission des finances. Raison pour laquelle, si ce texte n'est pas renvoyé à la commission des finances, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera toute autre proposition.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Monsieur le président, d'abord, je vous demande de faire voter notre motion d'ordre pour le débat accéléré sur ce sujet. Mon collègue se charge de vous la faire parvenir au bureau.

Ensuite, notre groupe Ensemble à gauche remercie le Conseil administratif, plus particulièrement M^{me} Alder, de nous présenter ce crédit supplémentaire de 644 000 francs. En effet, pour nous, il est évident que ce crédit doit être voté, car, contrairement à ce que vient de dire le représentant de l'Union démocratique du centre, il s'agit bel et bien d'un dépassement de crédit qui, en fait, est récurrent. Chaque année, depuis plusieurs législatures, on nous dit que, pour couvrir les besoins hivernaux en logements d'urgence, il faut en tout cas deux, voire trois abris PC par temps de grand froid. Ce n'est pas nouveau, puisque depuis 2001 nous avons recours à ce genre de logements d'urgence.

Il nous paraît important de voter rapidement cette proposition étant donné que les abris, normalement, ouvrent à peu près à mi-novembre. Si nous ne votons pas sur le siège ce crédit et que nous renvoyons cette proposition en commission, nous ne sommes même pas sûrs de traiter cet objet lors de nos prochaines séances. Mesdames et Messieurs, par rapport à la forme, il faut absolument que nous votions ce crédit maintenant.

Nous remercions d'autant plus le Conseil administratif de nous proposer ce crédit qu'il n'y était même pas obligé. En effet, comme indiqué en page 2 de la proposition, la loi sur l'administration des communes autorise l'exécutif – le Conseil administratif – s'il l'estime nécessaire, d'aller en dépassement de crédit sans demander l'avis du Conseil municipal. Il faut donc saluer la transparence du Conseil administratif qui nous dit que, puisque chaque année nous dépensons cette somme, autant prévoir un crédit pour pouvoir ouvrir deux abris PC.

Pour répondre au chef de groupe de l'Union démocratique du centre, je dirai qu'il n'est pas nouveau que ce groupe, dans ce genre de débat, cherche des problèmes techniques pour se débarrasser de ce type de proposition. Là, on

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

nous dit que du personnel temporaire a été engagé, il est donc évident que ces 644 000 francs permettront d'ouvrir un abri PC, car on ne peut pas ouvrir un abri sans avoir du personnel qui encadre le projet et accueille les gens. Pour nous, il est donc surprenant de poser ce genre de question, ce n'est pas une question qui pourrait nous empêcher de voter cette somme sur le siège.

Une dernière chose. Par le passé, en tout cas durant les deux dernières législatures durant lesquelles j'ai siégé, il est arrivé que certains groupes, par exemple l'Union démocratique du centre, proposent de fermer l'abri PC des Vollandes. Puis, on s'est aperçu que c'était une erreur, qu'il y avait un réel besoin et il a fallu le rouvrir. Je crois même, mais je n'ai pas le *Mémorial* en tête, qu'un des représentants de ce groupe a reconnu cette erreur.

Mesdames et Messieurs, ne refaisons pas les mêmes erreurs que par le passé. Notre groupe et l'Alternative continueront à soutenir le Conseil administratif dans ses démarches et nous vous invitons, tous bords confondus, à voter cette somme-là sur le siège, car ce n'est pas du tout un problème politique, c'est vraiment un problème de société. Comme vous le savez, malheureusement, il y a aussi une augmentation des personnes qui utilisent ces hébergements d'urgence, car il y a énormément de migrants qui viennent de pays européens, notamment du Portugal, d'Espagne, d'Italie et qui sont en recherche de travail. Ce sont des migrants économiques et nous devons, nous, Ville de Genève, ville internationale et solidaire, accueillir ces personnes-là dignement. Ne perdons pas de temps à renvoyer cette proposition en commission, ce serait vraiment entraver le Conseil administratif dans son travail.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 39 oui contre 30 non.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je ne m'étendrai pas sur des éléments purement économiques, dépassement de budget ou pas, je préfère m'exprimer sur le fond. D'abord, en ce moment, nous connaissons tous l'inflation des demandes pour les hébergements d'urgence la nuit dans les abris PC. Je suis donc surpris qu'on traite seulement aujourd'hui cette proposition, qui a été déposée le 27 juin 2012. La conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité aurait pu être un peu plus proactive, afin de nous éviter d'être dans l'urgence et de devoir voter sur le siège cette proposition, au lieu de pouvoir en discuter en commission pour comprendre réellement les problèmes et ne pas voter la tête dans le sac – comme on dit. J'insiste sur le fait que la conseillère administrative doit vraiment prendre la mesure des choses et ne pas venir au dernier moment nous présenter ce genre de proposition.

Pour le Parti démocrate-chrétien, il est évident que nous accepterons de voter sur le siège cette proposition, car nous ne pouvons pas laisser des gens dans la rue.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Nous avons une responsabilité humaine, pour ne pas dire plus selon les croyances de chacun. Il nous tient à cœur, bien entendu, de respecter ce vœu qui nous anime au sein de notre parti politique et dans nos vies privées.

Ces abris PC se situent souvent dans l'enceinte des écoles et j'ai fréquemment entendu dire par des parents d'élèves et des voisins qu'il y avait des nuisances relativement graves. Certes, nous sommes rassurés, il existe des patrouilles, la sécurité a été renforcée, je le reconnais, mais ce n'est pas suffisant. Nous ne pouvons pas, consciemment, mettre un abri PC à disposition d'une population faible à côté d'habitants qui ont leur vie, leurs problèmes également; nous ne pouvons pas leur imposer un élément perturbateur. Je pense qu'il est normal de dialoguer avec le voisinage, avec les institutions comme les écoles, et j'ai l'impression que ce travail n'est pas fait.

Une collectivité publique ne peut imposer une décision, certes généreuse et justifiable; cela doit se faire en concertation avec la population. Tout à l'heure, pour le quartier des Grottes, nous parlions de la construction d'une tour qu'une poignée de personnes sont capables de réduire de moitié, si ce n'est plus. Visiblement, la concertation est à géométrie variable... Je souhaite sincèrement que la conseillère administrative en charge de ce problème soit capable de dialoguer avec le voisinage et avec les institutions. On ne peut pas laisser faire n'importe quoi et n'importe comment.

Il y a quelques années, j'étais membre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; nous avons déjà abordé ce problème et nous avons remarqué qu'il n'y avait pas de communication avec les forces de l'ordre. Il ne faut pas que ces endroits deviennent une sorte de cour des miracles moderne et qu'on puisse aller dans ces abris PC après avoir commis des larcins dans la journée. Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que cela heurtera votre sensibilité, vous allez trouver cela tout à fait normal. Par contre, pour l'administration, il n'est pas normal de devoir expliquer aux forces de police qu'il y a dans ces abris des personnes hors la loi. Là, je ne parle pas de personnes sans papiers, mais de hors-la-loi, qui ont commis des délits en ville.

On va me dire qu'il s'agit de délation. Non, ce n'est pas de la délation, c'est une question de bon sens. Nous avons la responsabilité de garantir à nos enfants des écoles en bon état, la responsabilité de garantir aux locataires des immeubles en bon état et également la responsabilité de garantir à la population que nous n'hébergeons pas des criminels dans les abris PC que nous mettons à disposition. C'est la responsabilité du Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour que ces abris ne deviennent pas des cours des miracles.

Je répète que les abris PC sont une nécessité et je demande qu'ils soient ouverts dans les règles de l'art et dans le respect des citoyens de la Ville de Genève.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, je vous rassure tout de suite, je n'entrerai pas dans les problèmes techniques. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir à qui nous destinons ces abris, car c'est cela la problématique. Tout à l'heure, quelqu'un disait que ce n'était pas un problème politique. Moi, je suis désolé, mais je dis que c'est avant tout un problème politique.

Je n'habite pas loin de l'abri PC de Richemont et j'ai eu l'opportunité d'aller le visiter. J'ai parlé avec les agents de Securitas qui travaillent là-bas, j'ai essayé de comprendre qui étaient les occupants l'hiver passé qui fréquentaient ces abris. On dit ce soir – Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Figurek – que ces abris PC sont pour des nouveaux migrants, notamment les Portugais – comme par hasard! – les Espagnols, voire les Grecs. Moi, je suis venu à Genève en tant que saisonnier. C'était un système qui n'était peut-être pas parfait, mais qui était adaptable aux conditions économiques et qui faisait que, pendant trois mois, j'étais obligé de quitter la Suisse, ce beau pays.

Aujourd'hui, il n'y a pas de travail à donner aux nouveaux migrants, pas de logements, et ce n'est pas en les parquant dans les abris PC qu'on réglera leur problème. En fait, on prolongera leur problème. Il faut être réaliste: si ces nouveaux migrants viennent, ils doivent trouver une solution; sinon, ils retournent chez eux, c'est comme ça. Il ne suffit pas de dire qu'on va ouvrir des abris PC pour une population de nouveaux migrants, qu'ils soient Portugais – vous connaissez mes origines, j'en suis fier – ou autres. Le problème est que la situation a changé, que nous sommes aujourd'hui dans une société qui a tout de même le taux de chômage le plus élevé de Suisse. On ne peut pas donner du travail à tout le monde et on connaît tous le problème du logement.

Alors, arrêtons de trouver de fausses excuses et de dire qu'il s'agit de nouveaux migrants, car c'est faux. Ce sont des mendiants professionnels, des Roms... (*Protestations.*) Appelons un chat un chat! C'est cette population-là qui crée des problèmes, même dans les abris PC déjà ouverts. Sur place, on m'a aussi expliqué que, pour les miséreux de chez nous, il est difficile d'aller dans un abri PC, car des clans se forment, entre personnes de certains pays, notamment de la Roumanie, empêchent que d'autres personnes dans le besoin puissent accéder à ces locaux.

Ce soir, en faisant ce que M^{me} Alder nous demande, nous créons des appels d'air alors que des communes voisines, comme Annemasse, sont en train de ser-rer la vis. Durant cet été, nous avons vu les problèmes qu'il y a eu, parce que ces communautés profitent de notre générosité. Malheureusement, ces personnes ont des mœurs et des coutumes très bizarres, du genre: «Tiens, j'ai trouvé ça par-terre...» même si c'est un peu plus haut! Ce n'est pas aux contribuables genevois de continuer à payer comme des cons – excusez le mot – pour voir ces gens-là dans un coin tendre la main et envoyer l'argent dans leur pays respectif, à la mafia qui contrôle la mendicité professionnelle.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, je trouve un peu curieux la manière qu'a M^{me} Esther Alder d'aborder cette problématique, en disant que la Cour des comptes lui impose de présenter une demande de crédit supplémentaire plutôt que de passer en dépassement. Effectivement, comme l'a dit un préopinant, il s'agit d'un problème politique. Mais je n'en ajouterai pas plus.

Cette proposition n'est pas très claire, il y a un certain nombre de questions auxquelles il faut répondre et nous espérons que M^{me} la conseillère administrative y répondra en commission. C'est pour cette raison que nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, parce que c'est un problème social. Contrairement à ce qu'a dit M^{me} Figurek, je n'ai aucun doute que cet objet pourra être traité très rapidement et revenir ici pour les séances du mois de novembre. Je propose donc son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Silvia Machado (S). Je suis un peu consternée par la tournure de la discussion, de cet échange, si c'est un échange... Je vais essayer de parler calmement et de resituer la chose. C'est l'hiver, de novembre à mars, il fait froid, nous avons tous froid. Il y a ceux qui ont un toit, le chauffage, et quelques-uns, proportionnellement peu de personnes, qui n'auront ni le toit ni le chauffage que nous avons tous ici. Il s'agit de personnes comme vous et moi, je n'entrerai pas dans les considérations sur les origines de ces personnes.

Je suis habituée aux réactions de M. Medeiros concernant cette thématique et je peux déjà dire, avec ce qui est en train d'arriver aujourd'hui en Suisse, à Genève, avec l'explosion de la précarité qui touchera aussi la Suisse, que beaucoup de Suisses vont devoir faire appel aux abris PC. Parlons, par exemple, des évacuations qui, avec la nouvelle loi, vont pouvoir se faire très allégrement. Maintenant, c'est un règlement qui empêche les évacuations de novembre à mars, mais c'est juste un règlement, ce n'est pas une loi. Attention, êtes-vous au courant de cela? Des mères et des enfants, de chez nous, seront-ils mis à la porte? Et qu'allons-nous faire?

Il faut être raisonnable, il s'agit de notre responsabilité, d'un devoir que nous avons vis-à-vis de personnes qui sont ici, de passage ou qui travaillent, car il y a des personnes dans les abris PC qui se lèvent le matin pour aller travailler, Monsieur Medeiros – vous transmettez, Monsieur le président. Il s'agit de notre responsabilité.

J'aimerais aussi attirer l'attention – vous transmettez, Monsieur le président – de mon préopinant démocrate-chrétien: je suis surprise de son intervention sur la sécurité. C'est un discours qui commence à criminaliser la précarité et, cela, je ne le supporte pas. Personnellement, moi, Silvia Machado, je deviens allergique

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

à ce type de discours, et je pense que mon groupe et l'Alternative ici peuvent adhérer à mes propos. Je trouve qu'on ne peut pas entrer dans le piège consistant à criminaliser la précarité.

Encore un petit détail qui concerne l'abri PC des Vollandes. Je crois que c'est le seul abri qui se trouve à côté d'un préau d'école, et c'est un préau fermé. On commence à peindre le diable sur la muraille, en disant qu'on va ouvrir des abris PC et qu'il n'y aura que des personnes malveillantes et dangereuses pour nos enfants. Voilà le raccourci que vous êtes en train de faire. C'est pour toutes ces bonnes raisons, également parce qu'il y a urgence – novembre, c'est demain – et que nous avons besoin de prendre des mesures de solidarité et de responsabilité, que notre groupe demande le vote de cette proposition sur le siège. (*Applaudissements.*)

Le président. Je tiens à saluer à la tribune du public M. Roberto Baranzini, constituant. (*Applaudissements.*) La parole est à M^{me} Anne Moratti.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Merci, Monsieur le président. Les chiffres dans cette proposition parlent d'eux-mêmes: 311 personnes de plus entre 2009 et 2011. Quand on voit les chiffres exploser, il y a deux choix. Le premier est de laisser les gens dehors et de prendre le risque de les voir mourir de froid. D'ailleurs, c'était les premiers décès qui ont donné lieu à ces ouvertures d'abris PC. C'est arrivé en Suisse, en France, en Europe, et c'est pour cela que les municipalités ont décidé d'ouvrir des abris PC ou d'autres lieux d'hébergement. Le deuxième choix est d'ouvrir un nouvel abri PC avec 311 personnes de plus, je crois qu'il est nécessaire.

Je suis d'accord avec M^{me} Machado: l'intervention démocrate-chrétienne m'a aussi fait dresser les cheveux sur la tête. C'est assez choquant d'entendre l'amalgame entre criminalité et précarité. Je comprends ce que voulait dire mon collègue, mais le problème est qu'on entend de plus en plus ce discours. Certaines personnes sont des criminels, c'est vrai, leur place n'est pas dans les abris PC, mais on ne doit pas mettre cette étiquette à tout le monde. Or ce sont vite des amalgames qu'on peut faire quand on a ce genre de discours.

Il y a effectivement une explosion de la précarité et cela pour plusieurs raisons. Il y a déjà l'augmentation des divorces; des parents ne trouvent pas de logement suite à un divorce et certains, malgré le fait qu'ils aient un travail, dorment dans leur voiture. C'est une réalité qu'on ne connaissait pas auparavant et qui est due à l'augmentation des prix du logement, qui ne sont plus abordables pour une partie de la population. C'est dû aussi au fait que, selon les dossiers que les gens

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

présentent aux régies, ils n'ont pas accès au logement, quel que soit leur salaire. On doit donc prendre cela en compte et on devra, que ce soit au niveau municipal ou au niveau cantonal, prendre des mesures. Aujourd'hui, je crois que beaucoup de politiques en sont très conscients.

Enfin, et c'est un problème – je ne sais pas comment le Canton le règlera – on voit de plus en plus de logements se vendre aux étrangers. Ce sont des personnes qui n'ont pas l'intention de vivre à Genève, mais qui veulent y venir de temps en temps et qui achètent des appartements via des agences immobilières, via internet. Du coup, des locataires sont mis à la porte de leur logement parce que celui-ci va être vendu. On a besoin de logements pour la population qui réside à Genève, mais c'est un autre point qu'on ne résoudra pas en ouvrant un nouvel abri PC. C'est plusieurs politiques qui doivent aller dans le même sens pour résoudre le problème du logement à Genève.

M. Eric Bertinat (UDC). Peut-être un petit complément à mon intervention d'il y a quelques minutes. La Ville a loué à l'Hospice général l'abri PC de Châtelaine et j'aimerais savoir à quel prix la Ville l'a loué, par place et par nuit. Je ne me souviens pas exactement du chiffre, mais je me rappelle l'avoir trouvé astronomique. J'aimerais également savoir où, sur le plan comptable, figurera la location d'un nouvel abri PC dans le cadre de ce dépassement budgétaire. Il y a juste une ligne au budget, dans les imputations internes, qui donne ces coûts, qui n'existent pas réellement, puisqu'on ne va pas se louer à soi-même un abri PC. Toujours est-il que j'aimerais bien savoir quel est le coût de location d'un abri PC. Merci.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je voudrais juste annoncer que nous soutiendrons cette proposition du Conseil administratif. L'augmentation de la précarité, n'en déplaise à certains, est un phénomène indépendant de la bonne ou de la mauvaise volonté des individus. C'est un phénomène de masse, on le voit avec les chiffres du chômage, même à Genève, une des villes les plus riches du monde. L'écart grandit entre les peu nombreux qui ont toujours plus, et les toujours plus nombreux qui ont toujours moins. Cela ne sert à rien de faire les moralisateurs ou de vouloir punir les plus faibles, comme le font souvent et volontiers les paladins de la sécurité et de la propreté.

Nous avons des abris PC que nous avons payés très cher; c'est la droite qui les a voulu lors de la guerre froide, nous pouvons enfin les utiliser pour quelque chose d'utile, alors utilisons-les! C'est le minimum que notre cité puisse offrir, le minimum de confort et de dignité humaine que nous devons offrir à ces gens au lieu de les stigmatiser.

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Le président. Monsieur de Kalbermatten, le bureau a décidé de vous donner la parole étant donné que vous avez été mis en cause.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je tiens à rappeler la position du Parti démocrate-chrétien, pour ceux qui ne l'ont pas entendue, dont M^{me} Machado – vous transmettez, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette demande de crédit, bien entendu, parce que nous sommes un parti animé par certaines valeurs, une en particulier qui est celle de l'humanisme. Il est évident que nous irons dans ce sens-là. Cependant, à titre personnel, je ne peux pas tolérer que vous fassiez, vous, l'amalgame et que vous me stigmatisiez...

Le président. Monsieur de Kalbermatten, vous vous adressez au président...

M. Alain de Kalbermatten. Excusez-moi, Monsieur le président. Penser que je puisse mettre toutes les personnes en précarité dans le même panier est absolument faux, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait des gens à l'intérieur de ces abris qui commettent des crimes, qui sont dangereux pour notre société et dangereux aussi pour d'autres personnes qui sont dans la précarité, les plus faibles de notre société. Ceux-là, les gens qui commettent des crimes, nous avons le devoir d'éviter de les mêler aux personnes qui méritent l'accueil que notre société peut offrir.

Je pense que mettre la tête dans le sac en pensant qu'il faut accepter tout le monde, du criminel à l'innocent, n'est pas une bonne chose. Au contraire, il faut dire à la population qui vit à côté de ces abris que les gens accueillis ne sont pas des criminels, que l'argent des impôts n'abrite pas des criminels. Nous abritons des gens qui sont en difficulté, nous avons le devoir moral d'accueillir ces gens, mais nous n'avons aucun devoir envers les criminels qui dérangent notre société. C'est juste de la logique...

Le président. Monsieur de Kalbermatten, je pense que vous avez pu vous expliquer...

M. Alain de Kalbermatten. C'est une question de respect vis-à-vis de nos électeurs. Nous parlions de l'abri des Vollandes...

Le président. Monsieur de Kalbermatten, le bureau considère que vous abusez maintenant de votre droit de réponse. Le temps qui vous était donné est terminé. Remerciez-nous!

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, il ne faut pas tout mélanger: les criminels, les Roms, les délinquants... Le dénominateur commun des personnes accueillies, c'est la pauvreté. J'aimerais qu'on en reste là: ce sont des sans-abris auxquels la Ville se doit de proposer un accueil digne.

J'aimerais répondre à M. de Kalbermatten sur la question de la sécurité. Concernant le dispositif mis en place depuis plusieurs années par tous les partenaires, il y a le groupe «Voisinage», qui intègre les représentants de l'école, les associations de parents, les représentants du parascolaire, les responsables de bâtiments scolaires, les unités d'actions communautaires. Il y a également le groupe «Sécurité», qui intègre la gendarmerie et les agents de police municipale. Puis, il existe le groupe «Mineurs», qui intègre le Service de protection des mineurs, la FASE, la police, l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS). Enfin, il existe également un groupe d'hébergement d'urgence, qui intègre tous les partenaires associatifs avec qui la Ville travaille, que ce soit l'Armée du Salut ou d'autres. Sachez aussi que, l'année passée, nous n'avons reçu aucune doléance de la part du voisinage, parce que justement tout avait été pensé et, au fil des ans, ce dispositif est accepté.

Dès mon entrée en fonction, j'ai fait en sorte que l'accueil des demandeurs d'une place en hébergement d'urgence soit décentré. Les gens ne font donc plus la queue devant le centre d'accueil, cela se fait à travers les clubs sociaux. Les travailleurs sociaux des clubs sociaux, celui de la rive droite notamment, ont fait plus de 2000 entretiens. Les choses se font donc très sérieusement. En plus, tout un processus de prise en charge des personnes, le cas échéant, est mis en place. J'espère que toutes ces précisions vous rassureront.

Puis, à entendre l'ensemble des intervenants, je crois que la Ville de Genève peut se féliciter des actions qu'elle mène dans ce domaine. J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous accepterez ce crédit supplémentaire pour permettre un accueil digne de toutes ces personnes qui sont à la rue. Je vous remercie.

Mis aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 44 oui contre 28 non.

Le président. Personne ne désire prendre la parole en premier débat, en deuxième débat nous passons au vote. J'entends que le vote nominal est demandé, il en sera fait ainsi.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix à l'appel nominal; elle est acceptée par 44 oui contre 22 non (6 abstentions).

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

Ont voté oui (44):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (22):

M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Tauxe (UDC).

Se sont abstenus (6):

M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Thomas Bläsi (UDC), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

1980

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: ouverture d'un deuxième abri PC pour l'accueil hivernal

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012, sur le centre de coût 500756 «Service Social»: natures comptables du groupe 30 et «Frais de surveillance et de vestiaire».

Le président. Madame Magnin, demandez-vous la parole?

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Oui, Monsieur le président. Le Mouvement citoyens genevois demande un troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 28 oui contre 44 non.

Le président. Le tiers de l'assemblée est atteint, le troisième débat aura lieu ultérieurement.

- 5. Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 7 130 600 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de 3 662 000 francs, voté le 12 octobre 2011 (PR-906), d'un montant total brut de 968 000 francs dont à déduire 400 000 francs de participation de l'Etat de Genève et 300 000 francs de participation de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, soit un montant net de 268 000 francs, destiné à couvrir les frais de libération des locaux situés dans les bâtiments sis rue du Stand 20, 20A et 22 occupés actuellement par le Moulin à Danses, permettant ainsi de procéder à leur démolition en vue de la réalisation de l'écoquartier Jonction, montant complémentaire destiné aux travaux nécessaires au relogement du Moulin à Danses dans le bâtiment 23 de la ZIC de Châtelaine situé à l'avenue de Châtelaine 43C, parcelle 3121, feuille N° 48, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-985).**

Préambule

Le projet de construction de l'écoquartier Jonction est un projet phare, tant pour la Ville de Genève que pour ses partenaires, l'Etat de Genève, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et les coopératives de la Codha et de la rue des Rois. Exemple à plus d'un titre, et plus particulièrement par la mise en œuvre d'un partenariat soutenu et constructif entre collectivités publiques et acteurs privés, ce projet permettra au premier écoquartier genevois de voir le jour.

Sur ce site, sur lequel les travaux de décontamination sont maintenant achevés, doit en effet démarrer la réalisation d'un ensemble de bâtiments comprenant plus de 300 logements, un dépôt pour les biens culturels de la Ville de Genève (PR-972 en cours d'examen par le Conseil municipal), un parking pour les habitants et divers équipements de quartier.

Or, ce projet se heurte actuellement à des difficultés opérationnelles de mise en route du fait des problèmes rencontrés pour reloger les occupants du site. Si des solutions ont été trouvées pour la plupart d'entre eux, subsiste encore le cas du relogement du Moulin à Danses (MàD).

Dernier occupant du site, cette coopérative culturelle a, après de nombreuses recherches qui se sont avérées infructueuses, finalement trouvé une solution de déménagement dans l'un des bâtiments propriété de la Ville de Genève, à la zone

industrielle de Châtelaine. Après études, ce bâtiment s'est révélé adéquat pour accueillir le M&D, moyennant certains travaux d'adaptation, lesquels font l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Exposé des motifs

Comme indiqué précédemment, le relogement du Moulin à Danses se place dans le contexte de la création de l'écoquartier du Carré Vert sur l'ancien site Artamis à la Jonction.

Les divers acteurs culturels qui occupaient l'ancien site Artamis ont dû le quitter pour permettre le début du chantier de décontamination des sols, en 2009. Ils ont été relogés par les soins de l'Etat et de la Ville. C'est dans ce cadre qu'a été créée, à la fin septembre 2009, la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE). Les efforts conjugués des uns et des autres ont ainsi permis l'installation des artistes au Vélodrome, à l'avenue Ernest-Pictet et à la route des Péniches en ce qui concerne le théâtre du Galpon.

L'association Database 59 sise au 21, boulevard Saint-Georges (parcelle appartenant à la Ville) – qui a bénéficié d'un «sursis» de trois ans en fonction de la planification du chantier – a fait l'objet d'une opération de relogement, menée par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville, dès l'automne 2011. Elle a emménagé à la mi-juillet 2012 dans une partie de l'ancienne usine Kugler grâce à l'accord de l'Etat, propriétaire des lieux, à l'accueil bienveillant et engagé de la Fédération des artistes de Kugler et au soutien financier de la FPLCE.

L'Etat de Genève a également libéré les locaux occupés par la Direction générale de la mobilité à la rue du Stand et déménagé ce service en été 2012.

Des anciens occupants du site Artamis, il ne reste donc que le Moulin à Danses au 20a, rue du Stand (parcelle appartenant à l'Etat), bâtiment qui doit être désamianté puis démoli à son tour.

Historique

Le département des constructions et de l'aménagement de la Ville, en collaboration avec le Département de l'urbanisme de l'Etat (ex DCTI), a mené depuis près de deux ans des recherches intensives en vue du relogement de cette coopérative culturelle bien connue de la population genevoise.

Dans un premier temps, une solution a été cherchée par le réaménagement de l'ancien cinéma Broadway. Cette solution a finalement été abandonnée début

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

décembre 2011 vu le coût des travaux nécessaires à la transformation des locaux et du montant du loyer qui dépassait de beaucoup les possibilités financières du MâD.

D'autres pistes ont ensuite été explorées dans l'ancienne SIP à Plainpalais, au 44, rue de Carouge ou au 12, rue du Diorama. Après de premières études de faisabilité, ces possibilités n'ont pas pu être retenues, faute d'adéquation entre les bâtiments envisagés et les locaux à mettre à disposition.

Force était donc de constater, à fin 2011, qu'aucune solution de relogement n'avait été trouvée pour le MâD, alors même que le Conseil municipal a voté, le 12 octobre 2011, une délibération (PR-906 A) ouvrant un crédit destiné au désamiantage des bâtiments restants dans le périmètre du Carré Vert, à leur démolition et la dépollution complémentaire des terrains concernés.

En parallèle, la Ville de Genève a demandé et obtenu l'autorisation nécessaire à ces travaux auprès du DCTI.

Or, pour sauvegarder ses droits, le MâD a contesté par voie de recours l'autorisation de démolir et par voie d'opposition la dénonciation de son bail. Le recours pendant devant la Cour de justice a provoqué un effet suspensif empêchant la poursuite du chantier et, d'un autre côté, la CCBL (Commission de conciliation en matière de baux et loyers) a accordé au MâD une première prolongation du bail au 31 janvier 2013.

Dans ces conditions, il y avait urgence à trouver une solution provisoire de relogement du MâD pour conclure avec lui une convention permettant de lever les procédures en cours, de libérer les locaux et de poursuivre le chantier du Carré Vert.

C'est ainsi que l'option d'un usage partiel et provisoire d'une halle industrielle de la ZIC, mise à disposition du SIS, a été explorée et validée par tous les concernés.

Après plusieurs visites du site et une étude menée de manière approfondie, après que le partage des lieux a été convenu avec le SIS, une requête en autorisation a été déposée auprès du DCTI, qui l'a accordée le 12 juin 2012.

En parallèle, des contacts ont eu lieu avec les actuels utilisateurs de la ZIC. Une assemblée d'information a eu lieu le 31 mai avec les membres de l'ALAA-ZIC (Association des artisans et artistes de la ZIC), qui a débouché sur des engagements précis de mesures susceptibles de garantir un bon voisinage entre eux et le MâD.

De même, une assemblée d'information s'est tenue le 26 juin avec les locataires de la coopérative d'habitation l'Abri, sise au chemin des Sports, à l'arrière de la ZIC, et a débouché également sur l'engagement de la Ville à prendre des

mesures de protection des habitants concernés. Enfin, des contacts ont eu lieu entre la Ville de Genève et les promoteurs des futurs bâtiments à réaliser sur le site de l'ancien stade des Charmilles, contacts qui ont abouti également à des engagements de la part du MâD et de la Ville, notamment celui de conclure un bail à durée déterminée non renouvelable qui permettrait de garantir qu'à l'horizon de réalisation des futurs logements, le MâD aurait cessé son activité à la ZIC.

Malgré tous ces engagements, 3 recours ont été déposés contre l'autorisation de construire délivrée le 12 juin par le DCTI. Ces recours sont actuellement traités, en parallèle à la présente demande de crédit, de sorte que le financement des travaux puisse être assuré à l'issue de la procédure de traitement des recours.

Par ailleurs, vu l'importance de l'enjeu que constitue la construction du Carré Vert, le Conseil d'Etat a décidé de contribuer aux frais d'aménagement de la halle de la ZIC en acceptant le versement à la Ville d'une somme de 400 000 francs destinée à la mise aux normes des locaux.

Le 6 juillet 2012, une convention a ainsi été signée entre le MâD, la Ville de Genève et l'Etat, ce qui a permis la conclusion à la même date d'un bail de durée déterminée de trois ans (du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015) entre la Ville et le MâD.

Ces deux accords ont permis ensuite d'obtenir le 12 juillet 2012, par une requête commune des parties, la levée partielle de l'effet suspensif du recours déposé contre la décision d'octroi de la requête en démolition pendant devant la Cour de justice.

Le 15 juillet 2012, le MâD a quitté ses locaux du 20a, rue du Stand et a entreposé son matériel dans un local fourni par la Ville en attendant son installation dans la halle de la ZIC. A la même date, l'association Database 59 a quitté le bâtiment du 21, boulevard Saint-Georges.

Ainsi, l'ensemble des efforts fournis a permis la libération totale du site et la poursuite du chantier du Carré Vert, sous réserve qu'une solution soit trouvée pour la poursuite des activités du MâD dès septembre 2012.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Etat existant

La halle industrielle dans laquelle s'insère le projet est composée de quatre travées de 10 mètres sur 36 mètres.

Actuellement, la moitié de la halle fait office de dépôt pour le matériel du Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève. Le projet sera construit dans la troisième travée, qui est pratiquement vide.

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

La structure du bâtiment est composée de piliers et sommiers en béton armé. Les façades, rythmées par la structure en béton armé, avec un remplissage en béton et verre, sont vitrées au nord, à l'est et à l'ouest et totalement borgne au sud.

En toiture, les sheds qui se développent sur toute la profondeur de la travée s'ouvrent au nord, côté avenue de Châtelaine.

Le sol est en plots de bois pleins, avec des parties remplies en chape béton.

Actuellement le bâtiment est chauffé, mais ne comporte aucune isolation thermique (vitrages simples et façades en béton non-isolé).

Projet

Le programme général consiste à créer une grande salle pouvant accueillir des concerts, des soirées dansantes avec DJ, des cours de théâtre et de danse.

Les principales contraintes qui ont guidé le parti architectural du projet sont les exigences acoustiques d'un tel programme, l'économie constructive du projet et la rapidité de sa mise en œuvre. Il s'agit de construire de la manière la plus simple «une boîte dans la boîte», afin de permettre l'organisation des activités musicales, sans affecter la tranquillité des habitations et des activités voisines.

Dans cette boîte, le programme s'organise sur un seul niveau, avec des hauteurs de plafond variables en fonction des besoins et des économies de mise en œuvre: 5,8 m dans la salle de concert et 2,5 m dans les zones lounge, services et circulation.

La salle de concert pouvant accueillir 500 personnes est précédée d'un bar-lounge, zone de détente plus tranquille, et du hall d'entrée situés côté avenue de Châtelaine.

Les locaux de service, tel que la caisse, les vestiaires et les sanitaires se trouvent à l'entrée.

Ces espaces de transition de faible hauteur, revêtus de matériaux absorbants, permettront de réduire considérablement les nuisances vers l'entrée et de minimiser le coût des travaux. Les accès et la ventilation seront isolés en regard de la salle de concert. Le but est de stopper les nuisances avant leur propagation par les sheds.

Dans un premier temps, il faudra démonter la mezzanine en bois et déplacer dans la travée voisine la mezzanine en métal, ainsi que deux palans. Ensuite, un travail de désamiantage sera nécessaire: les joints des vitrages à déposer et la colle des pavés de bois au sol contiennent de l'amiante. Les pavés seront évacués et une nouvelle chape ciment sera coulée.

Les nouveaux murs d'enceinte de la boîte, ainsi que les trois murs transversaux séparant l'entrée, la zone lounge, la salle de concert et les loges, seront montés en plots de ciment creux crépis, jusqu'au niveau de la future dalle en béton armé.

Une nouvelle dalle pleine en béton armé au-dessus de la salle de concert, de la scène, de l'entrée de service et de l'arrière scène (loges, bureau, douche), s'appuiera sur les murs latéraux en plots de ciment et sur les poutrelles métalliques, elles-mêmes reprises sur ces murs à l'axe des piliers des 3 premières travées. Pour les espaces avec plafond bas, la dalle s'appuiera directement sur les murs en plots de ciment.

Les cloisons sans nécessité d'isolement acoustique seront bâties en carreaux de plâtre sur une bande en liège continue.

Une partie des murs dans l'entrée seront revêtus avec des panneaux absorbants multicouches posés sur lambourdes. Sur certains plafonds, des panneaux acoustiques seront tamponnés à la dalle en béton armé.

La scène sera constituée d'une dalle en béton armée coulée sur des longrines en plots de ciment.

Toutes les nouvelles menuiseries seront en bois.

Les portes de façade auront une haute performance d'isolation acoustique.

Tous les matériaux, revêtements et installations seront conformes aux prescriptions AEAI.

L'alimentation électrique de l'équipement se fera depuis l'alimentation générale existante sur le site, avec une répartition 160 ampères pour le M&D et 60 ampères pour les autres locataires.

Les usages décalés diurnes/nocturnes des uns et des autres constituent une opportunité qui devrait permettre d'alimenter toutes les installations avec l'infrastructure existante.

Le montant tel que prévu dans le budget global installations électriques permet de faire ce raccordement. Au cas où cela ne serait malgré tout pas suffisant, il convient de prévoir une somme de 10 000 francs qui permettra de tirer une alimentation électrique séparée et suffisante pour les autres locataires.

A l'extérieur, côté sortie de secours arrière, il sera nécessaire d'assurer un chemin de fuite aux normes incendie.

Les fenêtres de l'atelier d'artiste ne seront pas changées. Afin de respecter les directives de protection incendie, nous devons protéger le chemin extérieur qui

les longe des flammes qui pourraient sortir de ce local, en masquant ces vitrages par des briques ciment creuses d'une résistance EI30. Ces obturations seront réalisées dans les embrasures et alignées sur le nu extérieur de la façade.

Afin d'éviter que le public ne s'éparpille sur la partie du site actuellement exploitée par les artisans, un nouvel accès piéton reliera directement le trottoir à l'enceinte de l'entrée de la halle, par la création d'un nouvel escalier et d'un portail.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Conception énergétique

Le projet doit répondre aux critères de la haute performance énergétique (HPE).

Le concept architectural consiste à construire «une boîte dans la boîte» à l'intérieur d'une zone chauffée de la halle existante. Seules quelques zones ponctuelles de la nouvelle enveloppe (contre extérieur) doivent être isolées.

Le projet ne prévoit pas de surfaces vitrées.

Les exigences ponctuelles Minergie seront respectées pour les éléments de façade contre extérieur ($U < 0.15 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$). Les autres éléments de l'enveloppe, en contact avec des zones chauffées, ne sont pas concernés par des exigences thermiques particulières.

Chauffage

Etant donné le type d'utilisation du bâtiment et son utilisation ponctuelle (concerts, soirées), des conditions de température équivalentes à celles de la halle sont suffisantes. Aucun système de production de chaleur complémentaire n'est donc nécessaire.

Ventilation

L'installation de désenfumage mécanique servira de ventilation générale, indépendamment des notions de confort et de garantie de température maximale. Une sonde de CO_2 et de température contrôlera la mise en fonction de l'installation de ventilation/désenfumage.

Eau chaude sanitaire

Les locaux étant utilisés ponctuellement, la demande en eau chaude sanitaire sera faible. L'installation de petits bouilleurs électriques permettra d'assurer ces besoins.

Programme et surfaces

Le programme général consiste à créer une grande salle pouvant accueillir des concerts, des soirées dansantes avec DJ, des cours de théâtre et de danse.

<u>Accessible au public</u>	<u>203 m²</u>	<u>600 pers.</u>
– Salle de concert	125 m ²	500 pers.
– Espace-lounge	34 m ²	100 pers.
– Hall d'entrée	29 m ²	
– Sanitaires	15 m ²	
<u>Accessible au personnel</u>	<u>133 m²</u>	
– Bar de la salle de concert	14 m ²	
– Bar du lounge	10 m ²	
– Dépôt boissons	10 m ²	
– Vestiaires/caisse	15 m ²	
– Régie	10 m ²	
– Scène	44 m ²	
– Loges	8 m ²	
– WC/douches pers+artistes	3 m ²	
– Bureau RS	3 m ²	
– Sas entrée de service	16 m ²	

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1	<u>Travaux préparatoires</u>		45 700
11	Préparation, démontage, démolition, désamiantage	45 700	
2	<u>Bâtiment</u>		745 000
21	Gros œuvre I	209 870	
22	Gros œuvre	29 470	
23	Installations électriques	178 770	
24	Installations chauffage-ventilation	38 200	
25	Installations sanitaires	41 500	
27	Aménagements intérieurs I	44 190	
28	Aménagements intérieurs II	18 660	
29	<i>Honoraires</i>	184 340	
291	Honoraire architecte	130 000	
292	Honoraire ingénieur civil	24 310	
294	Ingénieur ventilation	14 000	
296	Honoraire ingénieur acousticien	12 530	
297	Ingénieur environnement (amiante)	3 500	

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

4	<u>Aménagements extérieurs</u>		16 500
40	Barrières, clôtures, portails, escaliers d'accès	16 500	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		36 790
51	Autorisations, taxes (TTC)	4 650	
52	Frais de reproduction	990	
58	Réserve pour divers et imprévus (5%)	31 150	
	Coût total de la construction HT		843 990
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		67 519
	Coût total de la construction TTC		911 509
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		56 717
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	45 575	
	Le fonds d'art contemporain est calculé sur la base du coût total de la construction plus les prestations du personnel, moins la participation de 400 000 francs du Canton de Genève, soit:		
	$(911\,509 + 45\,575) - 400\,000 = 557\,084$		
	Fonds d'art contemporain $\frac{2 \times 557\,084}{100}$	11 142	
	Coût général de l'opération TTC		968 226
	Arrondi à		968 000
	A déduire: subventions et participations		700 000
	Total du crédit demandé		<u>268 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du devis général du 11 juin 2012.

Valeurs statistiques

L'établissement peut accueillir un total de 600 personnes, selon les normes de sécurité incendie. La surface brute du nouvel établissement est de 369 m².

Le coût global par m² est de 2470 francs le m².

Le nouveau volume construit est de 1815 m³, ce qui situe le prix de cette transformation à 502 francs le m³.

1990

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

Subvention

Ces travaux font l'objet d'une participation de la part de l'Etat d'un montant de 400 000 francs et d'une demande de subvention auprès de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, d'un montant de 300 000 francs, montants qui ont été déduits du coût total de l'opération. D'autres sources de financement sont actuellement encore recherchées.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 17 avril 2012 et délivrée le 08 juin 2012 (DD 104940). Trois recours ont été déposés contre l'autorisation de construire délivrée le 12 juin par le DCTI. Ces recours sont actuellement traités, en parallèle à la présente demande de crédit, de sorte que le financement des travaux puisse être assuré à l'issue de la procédure de traitement des recours.

Fixation des loyers après travaux

Selon les dispositions prévues dans le bail, celui-ci aura une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2012. Le loyer annuel est fixé à 96 000 francs.

Délais

Les travaux démarreront dès l'entrée en force de l'autorisation de construire et dureront trois mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est octobre 2012, sous réserve du traitement des recours.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu dans le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 268 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités sera de 12 381 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service du génie civil en collaboration avec le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 7 130 600 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de 3 662 000 francs, voté le 12 octobre 2011 (PR-906), d'un montant total brut de 968 000 francs dont à déduire 400 000 francs de participation de l'Etat de Genève et 300 000 francs de subvention de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, soit un montant net de 268 000 francs, destiné à couvrir les frais de libération des locaux situés dans les bâtiments sis rue du Stand 20, 20A et 22 occupés actuellement par le Moulin à Danses, permettant ainsi de procéder à leur démolition en vue de la réalisation de l'écoquartier Jonction, montant complémentaire destiné aux travaux nécessaires au relogement du Moulin à Danses dans le bâtiment 23 de la ZIC de Châtelaine situé à l'avenue de Châtelaine 43C, parcelle 3121, feuille N° 48, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 968 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 11 142 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, la situation est un peu exceptionnelle en ce qui concerne cette problématique d'Artamis. Cela fait bientôt huit mois que, avec acharnement, nous essayons de commencer à construire 300 logements sur un terrain qui, aujourd'hui, grâce à vous, est partiellement décontaminé. On ne va pas chercher les responsables, mais s'il fallait en désigner un ce serait évidemment le retard qu'a pris l'Etat pour donner le congé à l'ensemble de ses locataires, dont le Moulin à Danses (MàD), et pour libérer le bâtiment de la Direction générale de la mobilité. Légitimement, le MàD revendique d'être logé comme il a été relogé il y a une vingtaine d'années, après avoir déménagé de la Fonderie à Carouge, où il avait passé de nombreuses années. Celles et ceux qui se rendaient dans ce lieu festif et culturel de notre République pour y danser, quand ils avaient 20, 30 ou 40 ans, connaissent bien cette institution. Toujours est-il que, du fait de la carence de l'Etat de Genève, le MàD a obtenu une première prolongation de son bail d'une année, soit jusqu'en janvier 2013. Cette institution risque d'obtenir une deuxième prolongation du bail si nous n'arrivons pas à la reloger, et cela fait sept mois que nous bataillons pour trouver une solution.

Aujourd'hui, nous avons trouvé une solution et j'ai le plaisir de vous annoncer que les recours déposés contre l'aménagement du bâtiment de la zone industrielle des Charmilles ont été levés. Les autorisations de construire en faveur du MàD sont en force et, de ce fait, nous avons déjà engrangé 400 000 francs de l'Etat de Genève. Par une sorte d'acte de contrition, l'Etat participe à hauteur de 400 000 francs au relogement du MàD, car il a bien compris qu'il y a eu un bug dans cette affaire.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, après avoir fait du ligne par ligne pendant toute une soirée avec les responsables du MàD et d'autres experts de la construction, nous avons pu réduire la facture. En effet, nous espérions 300 000 francs de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, mais cela a été refusé, au motif, peut-être légitime, que le MàD n'est pas un lieu de culture émergente, bien qu'il produise des concerts qui, à mon avis, sont de la culture émergente. Nous n'avions donc pas beaucoup de choix, si ce n'est de revoir l'ensemble des budgets, ce que nous avons fait, et nous avons réduit la facture de 300 000 francs. Il reste les 400 000 francs que l'Etat a versés et j'implore votre générosité pour voter aujourd'hui, sur le siège, 268 000 francs qui nous permettront demain – quand je dis demain, c'est demain! – de lancer les travaux dans la zone industrielle des Charmilles et d'arriver à faire déménager le MàD le 1^{er} janvier 2013.

Ensuite, Mesdames et Messieurs, nous lancerons la construction de 300 logements en plein centre de la ville, qui plus est des logements bon marché. Cela

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

fait sept mois que nous bataillons; quand je dis «nous», c'est quasiment vingt personnes des administrations cantonale et communale. J'espère bien que vous entrez en matière sur cette demande, parce que nous n'avons pas trouvé d'autres solutions en l'état. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 56 oui contre 4 non (1 abstention).

Le président. Le bureau et les chefs de groupe, à l'unanimité, ont décidé que le débat serait accéléré. Un représentant par groupe a donc la possibilité de s'exprimer pendant sept minutes au maximum, en une seule intervention. Le bureau et les chefs de groupe ont également décidé de proposer le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, au vu des explications qui viennent d'être données par le magistrat, le groupe socialiste est prêt à voter cette proposition sur le siège pour les raisons suivantes. D'abord, en ce qui concerne la question du MàD, nous remercions la Ville de Genève de la résoudre, car cette institution se situe sur une parcelle de l'Etat de Genève et il incombait avant tout à l'Etat, plus particulièrement au conseiller d'Etat qui était alors en charge de ce dossier, de régler ce problème, au lieu de déléguer à la Ville la recherche de solutions. Mais, finalement, ce qui compte est de faire avancer les projets de logements. Il nous semble donc tout à fait légitime de participer à cette opération et je pense que là-dessus nous allons nous retrouver, puisque tout à l'heure nous avons tous chanté la nécessité de faire du logement et du logement bon marché.

Comme il a été dit, nous avons là différents types de fondations. Cela devrait réjouir tout le monde. Nous avons la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la Codha, qui fait partie du groupement des coopératives, et une coopérative privée – si j'ose dire – la Coopérative des Rois. Finalement, nous avons un partenariat entre les différents types d'organismes qui œuvrent pour le logement et nous devons leur donner la possibilité d'aller vite et rapidement. Si nous ne votons pas rapidement ce crédit, cela aura une incidence sur le coût des loyers. Plus on attend, plus les travaux démarreront tardivement, ce qui aura une répercussion négative sur les loyers.

Finalement, ces coopératives, qui bénéficieront toutes d'un droit de superficie, méritent que les travaux puissent commencer rapidement, afin que les loyers ne surenchérisissent pas. Raison pour laquelle, comme une solution a été trouvée, nous proposons de voter cette proposition sur le siège dans l'intérêt du logement social.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, avec cette proposition, nous nous trouvons devant la situation où, maintenant, il faut sortir de l'argent pour déménager le MâD et le loger dans la zone industrielle des Charmilles. D'abord, je rappellerai – Monsieur le président, vous transmettez à M. le maire – que lors de notre séance du 25 juin 2012 j'ai posé une question orale sur le déménagement du MâD. La magnifique réponse du magistrat a été de dire qu'il n'y avait pas de problème, que cela ne coûterait pas un centime à la Ville, qu'aucune proposition n'avait été déposée – elle est là maintenant! – parce que c'était l'Etat qui allait financer ce déménagement à hauteur de 400 000 francs. Le résultat des courses est qu'aujourd'hui avec cette proposition on nous demande de l'argent.

Une fois de plus, nous ne supportons plus ces méthodes. Je dois dire, et le groupe Mouvement citoyens genevois avec moi, que c'est juste insupportable: on se moque constamment de nous!

Le MâD est sur un terrain de l'Etat, c'était à ce dernier de faire le nécessaire; il ne l'a pas fait, je le dénonce. Cela dit, une fois de plus, la patate chaude est dans les mains de la Ville qui doit trouver une solution, se débrouiller et payer! C'est juste inadmissible. Déménager le MâD coûtera 1 million de francs...

Une voix. Ce n'est pas vrai!

M. Daniel Sormanni. Je sais compter: 400 000 francs, plus 300 000 francs, plus 268 000 francs, cela fait 968 000 francs! Heureusement que la Ville ne doit payer que 268 000 francs...

Mesdames et Messieurs, le MâD n'a pas joué le jeu, cela fait maintenant presque une année qu'il bloque le projet de construction. Cet été, il avait accepté de déménager; d'ailleurs, il a déménagé puis il est revenu dans ses locaux. Comme je l'ai déjà dit au mois de juin – je l'avais aussi dit lorsque nous avions eu le débat sur le crédit d'étude pour l'Ecopôle – vous allez installer le MâD à la ZIC et les différentes entités vont dépenser près d'un million de francs pour cette installation, soi-disant pour trois ans. Alors, je vous attends au virage, car je suis persuadé qu'au terme de ces trois ans le MâD va faire opposition et sera prêt à aller jusqu'au Tribunal fédéral. Vous n'arriverez pas à le déloger et comme nous, la Ville de Genève, nous sommes tellement gentils, nous n'arriverons jamais à l'évacuer!

Cela dit, de nouveau, nous sommes placés devant le trou d'Artamis – c'est le cas de le dire – et nous avons deux solutions. La première est d'accepter cette proposition, parce qu'il faut débloquer le projet de logements. Or, comme nous vous l'avons démontré à plusieurs reprises, nous sommes pour le logement. La deu-

xième solution est de refuser la proposition et la situation continuera d'être bloquée par le MàD. Cette façon de faire est juste intolérable, nous sommes chaque fois piégés, coincés, et nous sommes pratiquement obligés d'accepter, car nous n'avons pas le choix.

Nous voulons maintenant pouvoir commencer la construction de ces logements et que les différents acteurs puissent démarrer. En l'occurrence, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social peut démarrer, car elle est sur une autre partie des parcelles, mais la Codha est bloquée et c'est un projet de 62 millions de francs avec de nombreux logements. Nous voterons donc cette proposition, car nous sommes pieds et poings liés, mais c'est juste inadmissible. Il est également inadmissible qu'à chaque fois que nous posons des questions on nous raconte – passez-moi l'expression, Monsieur le président! – des bobards. Nous en avons assez et nous prendrons des mesures pour que cela cesse. J'ai dit!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, pour savoir si je dis ou non des contrevérités, il faut consulter le *Mémorial*. Je vous renvoie donc au *Mémorial*: je n'ai jamais prétendu devant ce plénum que tout était résolu. J'ai dit, au mois de juin, que j'allais déposer une proposition selon les directives de notre autorité de surveillance. Je tiens à votre disposition l'ensemble des pièces et de mes affirmations. Monsieur Sormanni, ne prétendez pas des choses qui ne sont pas vraies! Nous regarderons ensemble le *Mémorial* et j'espère que vous aurez l'honnêteté de me rendre justice à ce moment-là.

Cela étant, Monsieur Sormanni, je suis dans la même situation que vous. Nous avons eu ce débat à propos de la «tour» des Grottes, je ne veux pas revenir sur la question. Mais, dans ce dossier, un certain nombre de prérequis n'ont pas été appliqués par l'Etat de Genève, à savoir dénoncer à temps le bail à loyer du MàD, et celui-ci demande donc, «légitimement», à être relogé. Il nous met, c'est vrai, le couteau sous la gorge, mais d'autres avant lui nous ont mis le couteau sous la gorge. Par exemple, quand nous avons trouvé la solution au 12, rue du Diorama, là où se trouvait un immeuble on nous aurions pu reloger le MàD, certains ont fait appel à leurs avocats en disant qu'il n'en était pas question et qu'ils allaient faire recours. Nous avons donc abandonné.

Depuis deux ans, je m'évertue à trouver une issue pour ce dossier, nous avons abandonné quatre solutions de relogement pour le MàD, mais je savais que cela finirait ainsi, que je me ferais insulter – permettez-moi de vous le dire – alors que je n'ai rien à voir dans ce problème, si ce n'est que, comme vous et tout ce parlement, je m'acharne à essayer de construire des logements. C'est la réalité. Monsieur Sormanni, je prends acte de votre détermination et je vous remercie de faire comme moi, c'est-à-dire de manger plusieurs chapeaux pour faire sortir de terre des logements bon marché dans notre ville!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je vais me joindre aux plaintes qu'on vient d'entendre. Il est vrai qu'il est inadmissible de payer les pots cassés d'un magistrat cantonal, qui n'a pas eu la présence d'esprit de faire les choses à temps pour faciliter la construction. De même, le chantage du MàD est aussi difficile à digérer. Cet égoïsme – n'ayons pas peur des mots – de la part du Moulin à Danses qui utilise toutes les ficelles juridiques à sa disposition pour faire cracher la collectivité, est regrettable. Mais dans la vie politique il faut savoir faire des choix courageux, reconnaître les priorités, et pour nous la priorité est le logement. Si nous devons payer cette somme de 268 000 francs pour avoir des logements le plus rapidement possible, c'est un pari que le Parti démocrate-chrétien accepte.

M. Adrien Genecand (LR). En préambule, Monsieur le magistrat – vous lui transmettez, Monsieur le président – vous me voyez rassuré de savoir que vous allez respecter la décision prise par notre plénum il y a quelques heures. Vous ne ferez pas comme vos deux collègues sur votre droite, à savoir que vous ne nous passerez pas dessus, comme ils l'ont fait pour la villa Ambrosetti, et que vous nous respecterez dans le dossier de la tour des Grottes.

Je reviens sur la question du MàD et je pense qu'on peut résumer ce problème en une phrase. D'ailleurs, les gens de votre bord, Monsieur le maire, s'en offusquaient lors des discussions de la Constituante à propos de l'intérêt général et de l'intérêt particulier. En l'occurrence, ce soir, l'intérêt particulier a primé l'intérêt général. L'intérêt général est de construire ces 300 logements et, pour respecter l'intérêt général, il nous faudra payer ces 268 000 francs!

Monsieur le magistrat, dans le budget prévisionnel, vous nous annoncez que vous allez amortir cette charge en 30 annuités. C'est une mascarade, au mieux un mensonge ou une négligence. Que cette charge soit amortie en 30 annuités est impossible, tout le monde le sait: on parle au maximum de quelques années. Finalement, cette charge n'aura servi à rien, si ce n'est à faire avancer les travaux, alors que nous aurions probablement pu aller devant les tribunaux et gagner grâce à l'argument de l'intérêt général face à l'intérêt particulier.

Monsieur Pagani – vous transmettez à nouveau, Monsieur le président – vous préférez payer, très bien; le Parti libéral-radical acceptera de payer parce qu'il faut avancer en matière de logements. Mais j'espère que cette affaire du MàD vous servira de leçon et que vous renoncerez à faire des recours à tout bout de champ et à bloquer des logements en ville!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Contrairement aux précédents orateurs, je ne m'associerai pas à toutes leurs plaintes ni à celles du magistrat. C'est un peu

facile de toujours désigner des coupables. Le magistrat nous dit que le coupable numéro un est l'Etat et que le numéro deux est le MàD. Mais la Ville a aussi sa part de responsabilité. Il y a eu du retard avec la construction de ces logements, parce qu'il y avait le problème du relogement du MàD, mais aussi parce qu'un crédit de dépollution complémentaire nous est tombé dessus il y a quelques mois, crédit que nous avons voté de manière rapide pour avancer. Or si nous en sommes arrivés là, c'est qu'au moment où il a fallu décider quel type de décontamination on choisissait, ni l'Etat ni la Ville n'ont jugé bon d'investiguer aussi sous les bâtiments du MàD, au prétexte qu'il n'y avait jamais eu là d'activités polluantes. Evidemment, nous ne savons toujours pas, en 2012, que les polluants migrent dans le sol! A cela, personne n'avait pensé! C'est donc un peu facile de mettre la faute sur les autres: tout le monde est coupable.

La Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente tout à coup ne souhaite plus donner une subvention pour le relogement du MàD, mais de toute façon il faut le reloger, même si cela embête tout le monde ici et que cela a fait perdre du temps pour démarrer la construction de ces logements. Je rappelle que, souvent, ce Conseil municipal a demandé qu'on préserve les lieux nocturnes, les lieux festifs et les lieux de culture. Or, là, on réalise les vœux répétés de ce Conseil municipal. Si ce projet avait été lancé sans proposition de relogement du MàD, nous aurions été les premiers à hurler, parce que nous avons demandé que le MàD soit relogé et qu'un accord avait été passé pour que le MàD soit relogé quand il devrait quitter les lieux.

Maintenant, nous devons tous assumer et essayer de trouver une solution, la meilleure pour tout le monde. Il ne s'agit pas d'opposer l'intérêt général à l'intérêt particulier, mais de voir l'intérêt général de construire du logement et l'intérêt général de préserver une vie nocturne à Genève.

Cette solution pour le MàD est très bonne. Premièrement, cette institution restera au centre-ville; deuxièmement, elle se situera dans une zone industrielle et ne dérangera personne. Enfin, comble du bonheur, il a été pris langue avec les actuels utilisateurs de la zone industrielle des Charmilles, ce qui n'avait pas été le cas, je le rappelle, dans le projet d'Ecopôle aux Charmilles. Il faut donc aussi voir les aspects positifs.

Le MàD sera relogé dans des conditions intelligentes, notamment parce qu'il y a eu une collaboration entre les responsables du MàD, la Ville et l'Etat – c'est rare! Il était censé y avoir aussi une collaboration avec la FPLCE et je trouve un peu étrange qu'elle se retire tout à coup. Malheureusement, nous ne connaissons pas les dessous de l'histoire, par manque de temps et parce que c'est une histoire privée.

Toujours est-il qu'on rationalise les espaces en installant le MàD dans ce grand bâtiment de la zone industrielle des Charmilles. On construit un bâtiment

dans un bâtiment, donc avec des coûts réduits. C'est un espace qui sera occupé le jour et la nuit, et c'est important dans une ville où les espaces libres manquent.

Si nous souhaitons voter sur le siège malgré les bémols que je viens d'expliquer et le retrait obscur des 300 000 francs de la FPLCE, c'est parce que le projet Artamis doit absolument démarrer maintenant. Le projet Artamis est excellent et je vois enfin dans cette proposition l'aboutissement des années de travail pour construire cet écoquartier. Il y a des droits de superficie attribués pour différents types de logement: du logement social, du logement coopératif pour moyens revenus et du logement un peu plus haut de gamme. Ce dernier n'est pas notre priorité politique, mais il participe à la mixité de quartier. De plus, après de longs et douloureux combats, nous avons enfin obtenu une salle de spectacles sous Artamis, avec toutes les cautions demandées. Tout cela fait que le projet nous plaît et que nous voulons le démarrer au plus vite.

Maintenant, je m'étonne d'entendre les propos du magistrat. En effet, d'habitude, quand on lui demande de réduire les crédits, il nous répond que c'est impossible, qu'un crédit est toujours calculé au franc près et que tout risque de tomber à l'eau si on enlève une certaine somme. Je sais qu'en Ville on construit plus cher qu'ailleurs, qu'on aime les poignées en or, mais là, sur une somme de 968 000 francs, une subvention de 300 000 francs tombe – c'est tout de même le tiers – et on nous dit qu'on y arrivera quand même. Alors, de deux choses l'une: soit on n'y arrivera pas et il y aura un dépassement de crédit, soit on nous ment depuis des années et il est possible de faire des projets moins chers. J'aimerais quand même entendre le magistrat à ce propos et j'espère qu'il aura une réponse convaincante, parce que nous l'attendons pour confirmer notre vote sur le siège.

Je finirai mon intervention en disant tout le bien que les Verts pensent du lancement concret du projet de construction sur le terrain d'Artamis, qui est vide depuis longtemps, ainsi que notre satisfaction de voir reloger un établissement nocturne, pas vraiment alternatif mais pas trop cher, accessible à tous types de personnes. Et cela, en plus, grâce à un projet intelligent, cohérent et réfléchi avec tous les acteurs concernés. Nous sommes donc enthousiastes et nous attendons encore les réponses du magistrat pour concrétiser cet enthousiasme par un vote positif sur le siège.

Le président. Je salue à la tribune du public M. le député Antoine Barde. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, nous allons sans hésiter voter cette proposition et, vu les explications qui nous ont été données, nous souhaitons la voter sur le siège, malgré la petite mauvaise surprise des 300 000 francs supplé-

mentaires. Quelques mots concernant l'enjeu, de notre point de vue. A Genève, c'est une évidence, il y a un besoin important de lieux festifs. Dans le cadre d'une autre commission, celle des pétitions, nous devons traiter en ce moment une pétition concernant la surcharge de l'Usine. Il ne faut donc pas hésiter une seconde à faciliter le déménagement du Moulin à Danses dans ces nouveaux locaux, parce que le MàD absorbe une grande proportion de consommateurs d'animations festives qui, sans lui, se retrouveraient soit à la rue, soit à aller chercher d'autres loisirs, y compris à l'extérieur du canton, ce qui, vous le savez, risquerait de créer d'autres problèmes.

En faisant nos calculs, nous avons compris que c'est donc un crédit de 568 000 francs qui nous est demandé, et non de 268 000 francs. Nous allons le voter sur le siège, parce que 300 000 francs supplémentaires, certes, c'est une somme importante, mais elle est véritablement dérisoire en regard des logements qui, grâce à cette somme, pourront sortir de terre très rapidement. Je pense que, dans la pesée des intérêts, le choix est assez évident.

Donc, oui à cette proposition et oui au vote sur le siège. Cela permet de lancer la construction de logements sur le site d'Artamis et cela évite de créer un vide qui serait dommageable dans l'offre de loisirs festifs pour notre jeunesse.

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Nous avons reçu un amendement de M. Pagani pour supprimer la phrase: «300 000 francs de subvention de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente». Je vous lis l'amendement:

Projet d'amendement

Article premier. – (...) d'un montant total brut de 668 000 francs, dont à déduire 400 000 francs de participation de l'Etat de Genève, soit un montant net de 268 000 francs.

Art. 2. – (...) à concurrence de 668 000 francs.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, tout a été dit. J'ai aussi dû faire le poing dans ma poche durant passablement de temps dans ce dossier, je sais qu'il est difficile d'accepter la logique dans laquelle nous avons été entraînés et je vous remercie d'avoir fait droit à ces demandes.

J'aimerais quand même expliquer à M^{me} Klopmann comment nous avons «économisé» ces 300 000 francs. Nous avons fait du ligne par ligne, nous avons enlevé les toilettes, les portes et les fenêtres et nous avons demandé aux res-

2000

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: écoquartier Jonction et relogement du Moulin à Danses

ponsables du MàD d'aller les acheter et de les monter dans des chantiers populaires. Si vous pensez que c'est une bonne méthode pour construire du logement, Madame Klopmann, moi je ne pense pas que cela en soit une! Cela dit, je vous invite à participer au chantier populaire qui sera mis sur pied – j'y mettrai aussi ma patte – pour aménager le MàD et économiser ces 300 000 francs. Mesdames et Messieurs, encore une fois, merci à toutes et à tous.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 61 oui contre 9 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement de M. Pagani est mis aux voix; il est accepté sans opposition (64 oui et 3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (68 oui et 2 abstentions)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 7 130 600 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de 3 662 000 francs, voté le 12 octobre 2011 (PR-906), d'un montant total brut de 668 000 francs dont à déduire 400 000 francs de participation de l'Etat de Genève, soit un montant net de 268 000 francs, destiné à couvrir les frais de libération des locaux situés dans les bâtiments sis rue du Stand 20, 20A et 22 occupés actuellement par le Moulin à Danses, permettant ainsi de procéder à leur démolition en vue de la réalisation de l'écoquartier Jonction, montant complémentaire destiné aux travaux nécessaires au relogement du Moulin à Danses dans le bâtiment 23 de la ZIC de Châtelaine situé à l'avenue de Châtelaine 43C, parcelle 3121, feuille N° 48, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 668 000 francs.

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Art. 3. – Un montant de 11 142 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Mesdames et Messieurs, pour terminer, je vous annonce que le bureau et les chefs de groupe ont décidé à l'unanimité de renvoyer directement en commission les quatre propositions suivantes.

6. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994)¹.

Préambule

Les travaux de la troisième phase de réalisation de la plaine de Plainpalais viennent de s'achever et ont été inaugurés dans le cadre de la fête populaire du 1^{er} Août dernier. Désormais, la totalité de la surface centrale de la plaine recouverte de gorrh rouge du Beaujolais (rhyolite concassée) satisfait pleinement l'ensemble des utilisateurs de cet espace public réaménagé.

Cette phase a permis également la réalisation de deux sections «témoins» de l'allée périmétrale. L'objectif de cette réalisation partielle était de présenter à l'échelle réelle les principes de réorganisation du mail périphérique.

Il s'agit donc maintenant d'achever la réhabilitation de la plaine de Plainpalais par la requalification complète du mail périphérique, selon ces principes.

¹ Motion d'ordonnement, 839.

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

La décision de mener des travaux de réfection du mail périphérique est issue de plusieurs constats convergents.

D'une part, dans le cadre de la campagne d'analyse de l'état sanitaire menée récemment par le Service des espaces verts sur tous les arbres situés sur la Commune de Genève, il est apparu qu'une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais était dans un état nécessitant un remplacement à court ou moyen terme. D'autre part, les discussions et la concertation menée avec les usagers du mail (maraîchers, brocanteurs et autres usagers de la plaine), notamment lors des marchés qui se tiennent maintenant cinq jours par semaine, ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d'arbres étaient trop étroits pour en permettre une occupation aisée. L'exiguïté de l'espace entre les stands des vendeurs et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement, situation tout particulièrement dangereuse pour les personnes à mobilité réduite. Les troncs des arbres eux-mêmes sont fréquemment endommagés par les manœuvres des camionnettes des marchands, qui ne disposent pas de suffisamment de place pour le chargement et le déchargement de leurs marchandises, ce qui raccourcit de manière significative la durée de vie des arbres et nécessite des travaux d'entretien très fréquents.

Sur la base de ces constats, diverses hypothèses ont été examinées, en collaboration étroite entre le Service des espaces verts, la direction générale de la nature et du paysage, les services gestionnaires du projet, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil et les mandataires, pour finalement conclure que l'option consistant à reconfigurer complètement le mail, y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure. Ce nouveau mail, plus large et doté de trois rangées d'arbres sur tout le pourtour de la plaine, permettra à la fois aux marchands de placer leurs stands entre les arbres des rangées extérieures, aux promeneurs de déambuler librement dans un espace libéré de tout obstacle et de s'arrêter pour se reposer sur les bancs situés entre les arbres de la rangée centrale et aux futures plantations de prospérer durablement.

La présente proposition comprend donc les travaux de requalification du mail, à l'exception des deux secteurs «témoins» déjà réalisés, soit le réaménagement de l'allée périphérique comprenant la replantation de nouveaux arbres.

Exposé des motifs

La plaine de Plainpalais représente une surface totale de plus de 70 000 m² en forme de losange.

Espace public majeur du centre-ville, la plaine de Plainpalais est depuis fort longtemps un lieu d'activités multiples qui accueille, tout au long de l'année, des

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

manifestations de grande importance comme les cirques et les parcs d'attractions, mais aussi des activités de quartier comme le marché alimentaire, le marché aux puces, ainsi que des installations permanentes comme les jeux pour enfants, les terrains de pétanque, etc. Au cours des siècles, certaines activités se sont modifiées, d'autres ont disparu et de nouvelles s'y sont implantées. A l'heure actuelle, du fait de la crise économique et de l'augmentation du chômage, les gens, en tant que consommateurs et vendeurs (marchés, marchés aux puces, etc.) utilisent de manière plus intense encore la plaine. Son rôle de pôle urbain de référence se renforcera dans le futur avec le développement du secteur de la Praille, devenant ainsi un relais entre ce quartier de la ville en émergence et le centre urbain.

Depuis le vote de la deuxième étape de travaux, la proposition PR-753 amendée, arrêtés 1 et 3 acceptés le 23 mai 2011, de nouveaux constats ont été faits. Ils ont conduit à compléter le projet de requalification de la plaine, jusqu'alors essentiellement concentré sur la partie centrale, à une réflexion sur la reconfiguration du mail périphérique, ceci afin de proposer un projet répondant véritablement et complètement aux besoins multiples des nombreux usagers.

Etat des lieux

Arborisation

Aujourd'hui, l'arborisation de la plaine est concentrée en périphérie du site, sous la forme d'un mail comprenant un double alignement côté ouest (avenue du Mail) et un triple alignement côté est (avenue Henri-Dunant et boulevard Georges-Favon). La diversité botanique est composée de six espèces d'arbres différents, dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls, 7% d'ormes et 3% d'essences diverses.

Or, le diagnostic sanitaire des arbres réalisé en automne 2008 a mis en évidence les faits suivants:

- 50 arbres (soit 20% du mail) ont dû être abattus et n'ont pas été remplacés ou sont dans un état sanitaire préoccupant, condamnés à très court terme;
- il existe une accélération du phénomène de dépérissement ces dix dernières années (environ cinq arbres à remplacer par année);
- il est constaté également une forte dépréciation sanitaire des marronniers de la plaine, qui constituent à eux seuls 70% de l'arborisation.

Les principales causes de dépérissement des arbres sont liées:

- à la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, assèchement de l'air et du sol (réchauffement climatique), imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

- aux conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux: nombreuses blessures sur les arbres (chocs de véhicules, etc.);
- aux problèmes sanitaires récurrents du marronnier (décoloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

- la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
- l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant; lorsque les remplacements ont lieu, on constate de grandes difficultés de reprise des plantes et une durée de vie limitée des jeunes arbres;
- la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de la qualité paysagère).

Compte tenu de l'état actuel du mail et de l'importance d'assurer la pérennité du réaménagement de la plaine, il convient aujourd'hui de renouveler le mail dans son ensemble.

Pour que cette opération d'envergure se révèle pertinente à long terme et pour qu'elle permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes de cet espace public majeur, il importe de garantir le développement des nouveaux arbres dans les conditions les meilleures. Ceci impose de revoir fondamentalement le concept de plantation à plus long terme, en adéquation avec l'organisation des marchés et les nombreux usages de ce lieu, donc de reconsidérer complètement le positionnement des arbres le long du mail.

Les activités sur le mail périphérique: les marchés

La plaine de Plainpalais est et demeurera la plus grande place de marchés de la Ville de Genève, tant par son envergure que par la fréquence de ces derniers.

Le mail accueille des marchés cinq jours par semaine tout au long de l'année. Cette fonction est donc primordiale tant dans la définition de l'identité de ce site, dont l'attractivité va bien au-delà des quartiers voisins, que dans son rôle socio-économique au sein de la cité.

La configuration des marchés diffère selon qu'il s'agit du marché alimentaire ou du marché aux puces. L'ensemble du mail a donc pour vocation d'accueillir les stands des marchands. Actuellement, les conditions de tenue des marchés divergent entre les quatre côtés de la plaine en raison des différentes largeurs à disposition.

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

- la partie située le long de l'avenue du Mail, entre la rue Harry-Marc et la rue de l'Ecole-de-Médecine, large de 16 mètres, permet la mise en place d'une seule rangée de stands;
- entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des 23-Cantons, ainsi que le long de la rue Henri-Dunant, les deux rangées de stands sont très souvent en conflit avec les trois alignements d'arbres, rendant les manœuvres des marchands et la déambulation des clients malcommodes;
- la partie située le long du boulevard Georges-Favon bénéficie d'une plus grande largeur, qui facilite tant l'organisation des marchés que la déambulation des chalands, tout en ménageant les arbres.

De manière générale, il s'agira de rétablir, sur tout le pourtour du mail, une situation confortable et équitable pour tous les usagers, ce qui impose un élargissement du mail dans la plupart du périmètre.

Description du projet

Le projet de reconstitution du mail se fonde sur les constats convergents du mauvais état sanitaire général des arbres existants, de la difficulté, voire de l'impossibilité d'y remédier valablement dans la configuration actuelle du mail et, finalement du simple manque de place sur ce mail pour organiser convenablement les marchés.

Le projet propose donc de le repenser fondamentalement et d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Ainsi, le mail passera à 25 mètres sur tout son pourtour. Il est également convenu de retenir une équidistance de 12 mètres entre chaque arbre dans le sens de la longueur et 9 mètres entre les rangées, ceci afin de garantir des conditions propices au bon développement des plantations. Cette reconfiguration permettra l'implantation généralisée d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la promenade.

En effet, la configuration actuelle du mail implique des interventions d'entretien nombreuses et dispersées (hétérogénéité des arbres, dégradation de leur état sanitaire, nombreuses blessures, etc.) et ne permet plus aujourd'hui de remplacer systématiquement tous les arbres dépérissant, les conditions de replantation étant devenues défavorables aux jeunes arbres.

La reconstitution complète du mail de la plaine permettra de redonner sa valeur historique reconnue au site. Elle permettra d'offrir un couvert végétal homogène de qualité aux usagers et structurera fortement l'espace de la plaine. L'image actuelle d'une trame arborée incomplète, hétéroclite et dépréciée sera rapidement oubliée une fois les plantations réalisées (les exemples de la place du Marché de Carouge et de l'esplanade Saint-Antoine sont une réussite).

2006

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Plantations

Les axes suivants ont été retenus pour l'arborisation de la plaine:

Partie centrale

- moitié sud de la partie centrale: 20 arbres plantés (mêmes essences que le mail). Ces arbres ont été plantés au printemps 2010 (phase 2);
- places de jeux: arborisation des aires de jeux et du skate-park, soit 28 arbres au total; 6 arbres ont été plantés au printemps 2012 et 22 arbres le seront en automne 2012 (phase 3).

Total: 48 arbres sur la partie centrale.

Mail périphérique

- 2 sections «témoins» de l'allée périmétrale: 38 arbres au total. Ces arbres ont déjà été plantés au printemps 2012 (phase 3);
- mail périphérique: reconstitution complète d'un mail arboré de qualité, durable et fonctionnel, composé d'un triple alignement, soit 188 arbres (phase 4).

Total: le nouvel aménagement du mail périphérique représente donc un total de 226 arbres nouvellement plantés.

Le projet propose en outre de conserver une diversité botanique sur le site. Cinq espèces d'arbres seront implantées en mélange «aléatoire». Le projet envisage l'utilisation d'espèces particulièrement adaptées aux conditions urbaines, comme le chêne chevelu, le micocoulier, l'orme, le meurisier et le tilleul. Le choix définitif des espèces est en cours de validation, en lien avec la direction générale de la nature et du paysage.

La qualité et la pérennité de l'aménagement de la plaine seront largement tributaires de la bonne reprise et de la longévité des plantations. Compte tenu des importantes dépréciations sanitaires et dégradations observées sur les arbres actuels, il conviendra de garantir des conditions de replantation optimales pour les nouveaux arbres. Ces conditions sont notamment:

- des volumes de substrats suffisants et une composition adaptée des fosses de plantations;
- l'installation de protections métalliques circulaires pour la protection des troncs;
- l'intégration d'un arrosage semi-automatique afin de garantir la reprise des végétaux;
- la mise en place d'un suivi tensiométrique des arbres et pilotage de l'arrosage par l'Hepia (Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture).

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Dans la mesure du possible, la réutilisation des matériaux présents sur le site sera privilégiée pour la constitution des mélanges de plantations.

En conclusion, durant cette dernière étape, 168 arbres seront abattus, 14 conservés et 188 seront plantés.

Site d'observation pour les plantations en milieu urbain

Etant donné le caractère emblématique de la plaine, le contexte fortement contraignant pour les arbres et l'importance quantitative (surface et nombre d'arbres) du mail reconstitué, les services souhaitent capitaliser l'expérience offerte par le présent réaménagement de la plaine. L'objectif est de progresser dans la gestion des plantations sur Genève avec des bases objectives et scientifiques.

Pour ce faire, il convient de documenter pleinement la croissance des arbres (suivi tensiométrique, mesure de croissance des troncs, etc.) en corrélation avec le milieu environnant (mesure de salinité du sol, rayonnements incidents, etc.). L'établissement du protocole de suivi, l'installation des appareils de mesures, la réalisation des mesures et l'analyse des données seraient assurés dans le cadre d'un mandat attribué à l'Hepia.

Organisation générale du mail: les marchés

Sur la base des observations faites sur place, la situation actuelle du côté du boulevard Georges-Favon a servi de modèle à la reconfiguration complète du mail pour l'organisation des marchés. La partie en enrobé sera donc élargie à 25 mètres sur tout le pourtour et organisée comme suit:

- deux rangées de stands se feront face de part et d'autre des rangées d'arbres extérieures;
- la place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres ordinaires de stationnement, sera garantie à l'arrière du stand, entre les arbres;
- au centre, une troisième rangée d'arbres alternera avec du mobilier urbain (éclairage, bancs, poubelles, bornes fontaines et cabines téléphoniques) hors de l'emprise du passage des véhicules;
- une série de dix bornes d'alimentation électrique et en eau, destinée aux marchands, viendra compléter cette disposition;
- un espace généreux de déambulation sera réservé de part et d'autre de l'alignement central des arbres.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade ou la chalandise, ainsi que de protéger et

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

pérenniser l'arborisation du mail. En outre, il sera possible d'augmenter sensiblement le nombre d'emplacements pour les marchés, qui se dérouleront uniquement sur le pourtour du mail (et non plus sur les traversés piétonnes), afin de répondre à une demande toujours croissante.

Eclairage public du mail

L'éclairage du mail sera composé de 36 mâts, d'une hauteur de 4 mètres. Ces mâts, équipés chacun avec deux luminaires, seront installés tous les 24 mètres sur le pourtour du mail, selon un rythme défini par les arbres et le mobilier urbain.

Mobilier urbain

Dans la rangée centrale du mail, en alternance avec les arbres, environ 98 bancs placés dos à dos, 6 fontaines et la fontaine Ruche existante, 6 doubles cabines téléphoniques, 7 bornes incendies, une cinquantaine de poubelles et des panneaux d'affichage de la Ville de Genève, dont un City plan, seront implantés.

Tris sélectifs et bennes enterrées

Un centre de tri prévu sera aménagé sur la plaine. Il sera situé sur le mail, à la hauteur de la rue Gourgas.

Deux bennes, destinées au service Voirie – Ville propre seront également installées sur le mail, partie nord de la plaine.

Il est à préciser qu'un premier centre de tri sélectif, situé sur la rue du-Bois-Melly à l'angle de l'avenue du Mail, a été réalisé, dans le cadre des travaux de la phase 3.

Aménagements cyclables

La circulation des piétons et des cyclistes sera libre et permanente sur toute la plaine.

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'une autorisation de circuler pour les cycles sur l'ensemble du site. D'autre part, les améliorations prévues dans la réorganisation du mail garantiront des déplacements longitudinaux confortables pour les vélos. Dès lors, conformément à l'arrêté de circulation en vigueur, les itinéraires cyclables ne seront pas marqués. Des stationnements pour les vélos seront aménagés au droit des accès principaux de la plaine, en cohérence avec l'organisation générale des différents usages. D'autre part, l'offre sera également augmentée sur le pourtour de la plaine dans la mesure des espaces disponibles sur les avenues ceinturant le site. Il s'agit d'installer au total environ 150 épingles à vélos pour 300 places supplémentaires.

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Historique, phasage

PR-250 – Phase 1, étape «test»

Dans le cadre de l'étude du projet de réfection et de réaménagement de l'ensemble de la plaine de Plainpalais, le Conseil municipal a accepté, le 13 janvier 1998, la proposition N° 250 en vue de l'ouverture d'un crédit de 745 000 francs destiné à la réalisation d'une petite surface d'essai. Cette réalisation a permis de tester certains éléments du programme de réfection de la plaine, comme la composition du sol et de son revêtement et les détails du dispositif de récupération des eaux météoriques. Le bilan positif de cette réfection, ainsi que l'usage diversifié et grandissant du site, ont favorisé le développement du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais.

PR-419 – Phase 2

En juin 2004, le projet d'ensemble de la plaine a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD 99253-5). C'est sur la base de ce projet que la demande de crédit de travaux de la 2^e phase a été déposée. Le Conseil municipal a ainsi voté, le 9 mai 2007, la proposition PR-419 pour un montant de 12 221 700 francs, ce qui a permis le démarrage des travaux sur la partie sud du secteur central de la plaine. Cette étape couvrait une surface d'environ 20 000 m² sur la moitié sud de la partie centrale de la plaine et a été inaugurée le 1^{er} juillet 2010.

La phase 2 comprenait la réfection de la moitié sud de la partie centrale de la plaine, avec la réfection complète de la surface et la mise en place du nouveau revêtement de sol en gorrh (granit concassé), la réalisation d'un réseau complet d'alimentation en eau potable et électricité ainsi que d'évacuation des eaux usées à l'attention des cirques, forains et autres manifestations se déroulant sur cet espace.

De plus, une nouvelle cabine d'alimentation en électricité (moyenne et basse tension) a été réalisée de manière à pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs. La nouvelle cabine a été construite dans le sous-sol de la plaine.

Des liaisons transversales sont assurées par deux chemins de revêtements en béton.

Cette phase comprenait également l'aménagement de la pointe sud.

Amendement à la PR 753 – Phase 3

Le Conseil municipal a voté, le 23 mai 2011, l'amendement à la proposition PR-753 (arrêté I et arrêté III) pour un montant total de 14 795 835 francs, ce qui a permis le démarrage des travaux sur la partie nord du secteur central de la plaine,

2010

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

à l'exception de la pointe nord, ainsi que la reconstruction du collecteur sur l'avenue du Mail. Cette étape couvrant une surface d'environ 29 000 m² a été inaugurée le 1^{er} août 2012.

Au cours de cette phase, un réseau complet d'alimentation en eau potable, d'électricité ainsi que d'évacuation des eaux usées a été réalisé. Le revêtement de sol a été remplacé par du gorrh rouge du Beaujolais, dans la continuité des travaux réalisés lors de la phase 2.

Elle comprenait également deux secteurs «témoins» de l'allée périmétrale.

Ces deux secteurs du mail ont été entièrement réaménagés et 38 nouveaux arbres ont été plantés ce printemps. De plus, à la demande de la direction générale de la nature et du paysage, des éléments métalliques circulaires ont été mis en place autour des arbres, comme mesures de protection.

Une borne test, pour l'alimentation électrique et en eau à l'intention des marchands, a également été installée.

Une nouvelle aire de jeux pour enfants a été construite et une buvette saisonnière installée à proximité des nouveaux jeux. Une deuxième buvette saisonnière a quant à elle été installée sur la pointe sud de la plaine. De plus, un pavillon, destiné aux différents services de la Ville de Genève, a été mis en place à proximité du skate-park, côté avenue du Mail.

Un nouveau skate-park a également été construit. Il sera totalement achevé au début du mois d'octobre 2012.

En ce qui concerne la pratique de la pétanque, les terrains existants ont été déplacés, en raison de l'élargissement du mail, ce en concertation avec les usagers.

Description des travaux

Phase 4

Les deux sections «témoins» (phase 3) de l'allée périmétrale (mail), achevées en mai 2012, ont été réalisées dans le but de pouvoir montrer à la population ainsi qu'aux utilisateurs de la plaine l'image finale de la promenade.

La phase 4 vient donc compléter l'aménagement de la plaine entre la pointe sud et la rue Harry-Marc. Elle comprend le réaménagement complet du mail, à l'exception des deux secteurs réalisés lors de la phase 3.

Des nouveaux arbres seront plantés (188 au total) avec les mêmes éléments métalliques circulaires autour des arbres qui ont été mis en place dans les deux sections «témoins» de la phase 3.

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines, épingles à vélos, nouveau système d'éclairage public, cabines téléphoniques, bornes d'alimentation pour les marchés) seront également mis en place.

D'une largeur de 25 mètres, la nouvelle allée, lorsqu'elle sera complétée, permettra que les activités des différents marchés aient lieu dans de très bonnes conditions. La nouvelle largeur du mail permettra également d'accroître son caractère de promenade.

Estimation du coût des travaux

		Fr.
Délégation I: Mail périphérique		
Génie civil		
Installations de chantier		1 010 000
Démolitions		265 800
Construction de réseaux enterrés		130 800
Fouilles et terrassements		1 031 000
Couche de fondation et exploitation des matériaux (y c. gorrh)		1 223 800
Bordures et pavages		81 300
Revêtements divers (enrobé bitumineux)		2 609 900
Canalisation et évacuation des eaux		230 700
Constructions en béton coulé sur place		68 000
Fosses à bennes		17 300
Déplacements des mâts TPG		35 000
Ecopoints		66 000
Équipement zone marchés		<u>300 000</u>
	21 175 m ²	7 069'600
Installations électriques		
Electricité		365 400
Eclairage public		29 300
Remplacement candélabres existants		<u>99 000</u>
		493 700
Installations sanitaires		
Alimentation en eau		112 400
Incendie et secours		<u>30 000</u>
		142 400
Espaces verts		
Protections des troncs pour arbres du mail	188 pces	141 000
Réseau d'arrosage	188 pces	97 800
Abattage et dessouchage des arbres existants	168 pces	134 400
Préparation des surfaces et remplissage des fosses de terre végétale	188 pces	169 200

2012

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Fourniture des arbres	188 pces	357 200
Travaux de plantations, y compris installation de chantier	188 pces	131 600
Fourniture de protections complémentaires en bois destinés au remplacement du tuteurage	188 pces	188 000
		<u>1 219 200</u>
Mobilier urbain		
Restauration de bornes fontaine (fontaine ruche)	1 pce	10 000
Fourniture et pose borne fontaine neuve	2 pces	40 000
Fourniture et pose borne fontaine existante restaurée	4 pces	20 000
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	98 pces	218 500
Fourniture et pose d'épingles à vélos	100 pces	45 000
Fourniture et pose de potelets	30 pces	16 500
Fourniture et pose de poubelles	40 pces	51 200
Déplacements armoires et coffrets divers	2 pces	10 000
		<u>411 200</u>
Honoraires		
Architectes		166 000
Ingénieurs civils		166 000
Géomètre		10 000
Ingénieur sanitaire		10 000
Ingénieur électricien		35 000
Architecte paysagiste		8 000
Géotechnicien		5 000
		<u>400 000</u>
Frais divers		
Frais de cadastration		9 500
Frais généraux		33 000
Essais de matériaux et sondages		15 000
Héliographie, reprographie		27 000
		<u>84 500</u>
Information et communication		65 000
		<u>65 000</u>
Total HT		9 885 600
TVA 8.0 % (arrondi)		791 000
		<u>10 676 600</u>
Total brut TTC		<u>10 676 600</u>
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		427 000
		<u>427 000</u>
Total TTC net		11 103 600

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 24 \times 2.75\%}{2 \times 12}$	305 400
Total TTC	<u>11 409 000</u>

Validité des coûts

L'ensemble des coûts de génie civil sont issus de la série de prix du consortium d'entreprises qui a remporté l'appel d'offre initial comprenant la totalité des travaux.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Programme des travaux et délais

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé. Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine pendant la durée du chantier, la replantation complète du mail (phase 4) devrait se faire, en principe, en quatre étapes réparties sur deux années, soit de l'automne 2013 au printemps 2015.

Les travaux devraient donc pouvoir s'enchaîner dès le printemps 2013 pour s'achever au printemps 2015 avec les dernières plantations, soit une durée totale de 24 mois.

Agenda 21 et choix écologiques

Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrales.

Les enrobés bitumineux utilisés sur le périmètre du mail seront constitués en partie de matériaux recyclés.

Consommation et performance énergétique

Les lampes et les luminaires retenus pour ce projet possèdent une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels du développement durable. Les lampes à halogénures métalliques qui sont prévues pour l'éclairage de la plaine ont un indice de rendu des couleurs nettement supérieur à celui des lampes à sodium actuellement en place.

Les luminaires utilisés pour l'éclairage du mail sont équipés de diodes électroluminescentes (leds). Les leds permettent, grâce à leur dimension réduite, de

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

diminuer la taille des luminaires eux-mêmes et, par conséquent, de simplifier la vision diurne du mobilier de l'éclairage public. A ce jour, les leds sont suffisamment performantes pour des éclairages installés à 5 mètres de hauteur au maximum. Au-delà, la consommation énergétique augmente par rapport aux autres sources lumineuses et ne serait pas adaptée.

Une place prépondérante dans le tissu urbain

Le projet permettra d'envisager une redistribution des manifestations socio-culturelles organisées en ville. Notamment, les parcs historiques, très arborés, situés à proximité de la plaine comme la promenade des Bastions et le Jardin Anglais, pourront être moins sollicités. On pourra ainsi envisager de réhabiliter ces parcs sur des bases plus respectueuses de leur valeur patrimoniale et plus propices à des mesures d'embellissement.

L'ensemble s'inscrit en effet dans une démarche de développement durable, de conservation du patrimoine et de gestion différenciée de ces espaces, conforme à Genève, «cité des parcs».

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Concertation, information publique

Un groupe de travail interservices de la Ville de Genève a été spécialement constitué, dès 1996, avec pour mission d'étudier et d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées à la plaine et définir les futurs moyens de maintenance nécessaires (sécurité, nettoyage, entretien, etc.). Les services cantonaux, soit la Direction générale de la nature et du paysage et le service des monuments de la nature et des sites, participent également activement à ce groupe de travail.

Enfin, les contacts réguliers avec les utilisateurs de la plaine de Plainpalais (maraîchers, puciers et forains), ainsi qu'avec la Fondation des parkings, ont contribué à la mise au point de solutions techniques viables.

L'information au public est envisagée dans la continuité de celle qui a été élaborée dans la troisième phase de travaux (chantier sur la partie centrale).

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Un dépliant d'information sera préparé, expliquant les travaux réalisés, leur durée, leur impact pour les riverains et le fonctionnement de la plaine durant le chantier (marchés, manifestations, etc.). Il sera distribué dans les boîtes aux lettres, sur un large périmètre autour de la plaine, ainsi que dans les lieux publics et auprès des associations, groupements d'intérêts, marchands, usagers, etc.

Ces mêmes informations seront à chaque fois reprises sur un panneau de chantier, placé en deux exemplaires aux emplacements les plus visibles. En complément, des panneaux de plus petite taille mais plus nombreux seront disposés, selon les nécessités, pour accompagner et orienter les piétons vers les diverses activités présentes sur la plaine.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire complémentaire N° DD 99253 a été accordée le 11 mai 2011. Elle porte également sur les compléments de projet du mail périphérique.

Régime foncier

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle N° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

Dès lors, le Conseil d'Etat devra se prononcer sur la décision du Conseil municipal non seulement en lien avec la loi sur l'administration des communes mais aussi en qualité de bénéficiaire de ladite servitude.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 24 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au huitième plan financier d'investissement

Cet objet est inscrit au huitième plan financier d'investissement 2013-2024, sous le N° 091.018.14 «Plainpalais, plaine de: Réfection de la Plaine, 4^e phase», pour un montant de 11 500 000 francs.

2016

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par les mandataires du groupement CIRCUS, en collaboration étroite avec le Service d'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil, le Service de l'énergie et le Service des espaces verts.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par ce même groupement et piloté par l'ingénieur civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien des plantations et des espaces verts du projet pendant les cinq premières années d'exploitation nécessitera une charge complémentaire de 67 700 francs par année.

Ce montant sera à provisionner sur chaque budget ordinaire d'entretien des années 2015 à 2020 du Service des espaces verts de la Ville de Genève.

L'éclairage public et l'électricité mis à disposition sur le périmètre nécessiteront une charge complémentaire de 7000 francs par année. Ce montant sera à provisionner sur chaque budget ordinaire d'entretien du Service de l'aménagement et de la mobilité.

L'entretien et le nettoyage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 749 250 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

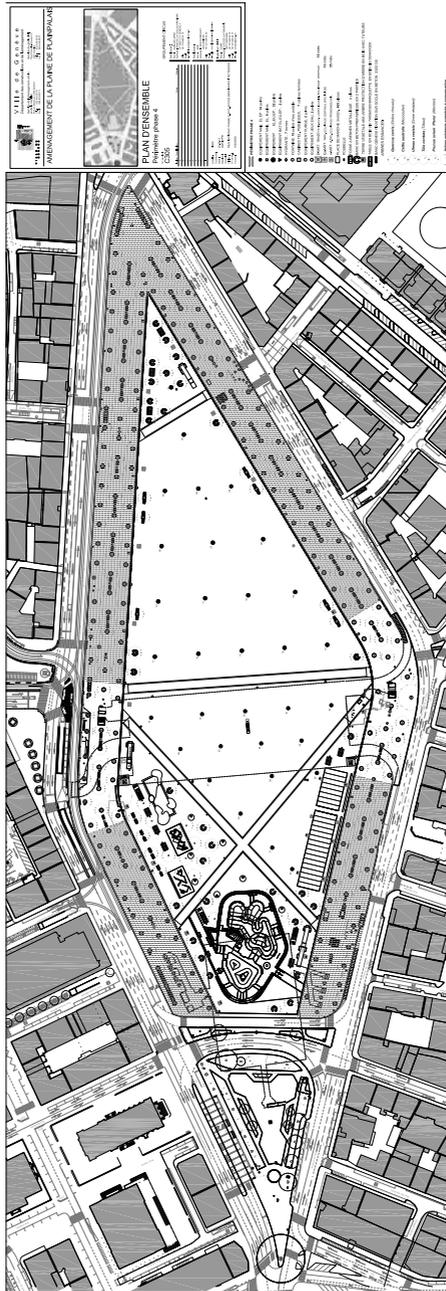
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 409 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan de la 4^e phase de travaux



Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

7. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs (PR-995)¹.

Préambule

La pointe nord est située entre le boulevard Georges-Favon et l'avenue du Mail. Elle est limitée au sud par la rue Harry-Marc.

Elle constitue la pointe nord du grand losange formé par la plaine de Plainpalais de laquelle elle est déconnectée par la présence de cette artère.

Une réflexion est actuellement en cours par la Ville de Genève pour mesurer les possibilités de réduction ou de suppression de cette chaussée.

En termes d'aménagement, il convient de prendre en considération la possibilité de voir un jour la pointe nord rattachée à l'espace originel de la plaine.

Aujourd'hui, ce petit parc est un espace dégradé. L'organisation des circulations ne correspond pas aux flux réels.

L'endroit a récemment fait l'objet de divers travaux d'entretien consistant à supprimer les haies et bosquets qui enserraient l'espace central, offrant de meilleurs dégagements visuels.

Ces mesures ne suffisent pas, et de loin, à restituer à ce parc la qualité attendue pour un espace public au centre de la ville de Genève.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que sa situation offre un potentiel intéressant par la proximité de nombreuses institutions culturelles dans un quartier très fréquenté et peu fourni en espaces verts.

Après la réalisation d'une première phase d'essai en 1998 du chantier de rénovation de la plaine de Plainpalais, qui consistait essentiellement à tester des revêtements de sol, une deuxième phase a été achevée en juillet 2010. Cette deuxième phase comprenait la moitié sud de la plaine, à l'exception du mail ou promenade périmétrale.

Ouverte en septembre 2011, la troisième phase comprend le complément de la surface centrale (partie nord) ainsi que la réalisation de deux sections témoins de l'allée périmétrale. Elle a été inaugurée le 1^{er} août de cette année.

¹ Motion d'ordonnement, 850.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Il s'agit maintenant d'achever la requalification de la plaine de Plainpalais par le renouvellement complet du mail périphérique prévu dans la quatrième phase des travaux.

Sur la base de ces constats et en collaboration étroite avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil et la direction générale de la nature et du paysage, les services gestionnaires de la pointe nord (Voirie – Ville propre et Service des espaces verts) ont décidé de procéder à la requalification complète de cet espace qui fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais.

Historique

C'est dans les premières décennies du XIX^e siècle que Genève a débuté les projets de rénovation urbaine qui se traduiront par la démolition quasi complète des anciennes fortifications. C'est sur ces terrains que se trouve le site de l'actuelle pointe nord.

Avant la démolition des fortifications, le site se trouvait en partie sur les fortifications méridionales de la ville intégré à l'espace laissé libre entre la plaine de Plainpalais et les bastions défensifs et intégrés à la plaine. Ce site n'était pas une entité avec une fonction et des limites particulières.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le site se trouve en limite extérieure des projets d'agrandissement et prend part au réseau de places triangulaires servant d'articulation dans le tracé des grands boulevards, ce qui est attesté par le plan général d'agrandissement de la ville de Genève et par les plans de ville successifs. Il semble que ces places étaient toutes plantées d'arbres tiges sur leurs pourtours, comme l'est encore la place Isaac Mercier. Il s'agissait de lieux de passage, laissés libres en grande partie. La placette triangulaire était délimitée au sud par une voie de circulation en prolongement de la rue des Savoises et au nord par la place du Cirque. Un alignement est attesté sur le front est. Sur une photographie aérienne de 1896, on observe que la place n'est pas traitée dans le prolongement des aménagements de l'exposition nationale de la plaine mais garde son autonomie. Au tournant du XX^e siècle, une construction se trouve en limite de l'avenue du Mail, tandis que l'arrêt du tram se trouve au même emplacement qu'aujourd'hui. Le bassin, qui semble actuellement excentré par rapport à la composition de la pointe nord, était alors le milieu de cet espace de petite dimension.

La placette conserve sa destination et ses proportions pendant les premières décennies du XX^e siècle. Outre le bassin circulaire entouré de massifs de fleurs, la présence de bancs, de pelouses et d'arbres apportant de l'ombre est attestée.

C'est dans la deuxième moitié du XX^e siècle, à partir des aménagements de 1971, que les limites actuelles de la pointe nord se mettent en place, en particu-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

lier au sud, par la rue Harry-Marc. Les aménagements modifient profondément les structures de surfaces dont le bassin semble être le seul élément conservé. Les limites de ce petit parc sont dessinées par les voies de circulation que cachent des bandes densément plantées.

En 150 ans, le site a été modifié par des projets d'ensemble qui ont à chaque fois effacé la majeure partie des traces antérieures et donné à ce site des limites différentes. Il n'en a pas moins une situation stratégique en limite de la ceinture faziste avec un point de vue privilégié sur le front bâti longeant la plaine, ainsi que sur le Salève en arrière-plan.

Exposé des motifs

La pointe nord de Plainpalais représente une surface totale plus de 5000 m² en forme de triangle.

Cet espace public du centre-ville fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais. Cet espace est depuis fort longtemps un lieu d'activités multiples, qu'elle accueille tout au long de l'année: manifestations de grande importance comme les cirques et les parcs d'attractions, mais aussi activités de quartier comme le marché alimentaire, le marché aux puces, ainsi que des installations permanentes comme les jeux pour enfants, les terrains de pétanque, etc. Son rôle de pôle urbain de référence se renforcera dans le futur avec le développement du secteur de la Praille, devenant ainsi un relais entre ce quartier de la ville en émergence et le centre urbain.

Etat des lieux

Arborisation

L'arborisation de la pointe nord est concentrée en périphérie du site, vingt-cinq arbres tiges agrémentent les trois côtés du triangle.

Plusieurs sujets sont dans un mauvais état phytosanitaire.

En bordure intérieure subsistent trois paires d'arbres, des catalpas dépérisants qui devront être abattus lors du réaménagement de cet espace.

La séparation entre les chaussées de la rue Harry-Marc est également plantée de trois platanes et la berme centrale est formée de plusieurs bacs en béton construits dans les années 1970.

Un inventaire de la végétation existante est donné sur le plan joint en annexe.

La diversité botanique est composée de sept espèces d'arbres dont environ 40% de marronniers.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Etat du sol

Le sol est composé de cheminements en enrobé bitumineux et de pelouses. Le pourtour de la fontaine est en pavés de grès.

Les zones de pelouses sont fortement dégradées. Sur les lieux de passage des piétons, des compléments ont parfois été apportés par adjonction de mulch. Certaines zones restent tassées en raison de la forte fréquentation de ce site.

Les cheminements ne sont, en partie, plus adaptés aux nouvelles directions des usagers, en particulier sur la diagonale arrêt du tram et de l'angle de l'avenue du Mail et de la rue Harry-Marc.

De nombreux pieds d'arbres sont en outre laissés sans protection contre le piétinement et offrent des surfaces dégradées ou trop étroites.

Coffrets divers

Sur les allées et le long des trottoirs, on constate la présence d'une multitude de coffrets. Aucune recherche particulière n'a été faite à ce stade concernant l'appartenance de ces installations.

Par ailleurs, on peut noter l'aspect hétéroclite de l'ensemble et le mauvais état de ces éléments, ainsi que leur manque d'entretien.

Eclairage public

A l'exception de l'éclairage résiduel des luminaires éclairant les chaussées environnantes, ainsi que de l'illumination de la fontaine, il n'y a pas d'éclairage spécifique dans ce parc.

Mobilier

Le mobilier urbain est constitué de bancs verts, modèle du Service des espaces verts, de poubelles tonneaux en métal et plastique et de quelques corbeilles en treillis.

Sur le boulevard, l'arrêt du tram est pourvu du mobilier type.

On trouve également une fontaine borne traditionnelle.

Fontaine

A l'extrémité du parc se situe une fontaine ornementale entretenue par le Service du génie civil. Celle-ci est pourvue d'un dispositif sophistiqué de jets qui nécessite la clôture de la fontaine lorsqu'elle est hors d'eau. Il en résulte une

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

fermeture de l'ensemble lors de toute la saison d'hiver rendant l'accès au parc inconfortable.

Les différentes ventilations apparentes sont disséminées aux alentours.

Statues

Sur le périmètre du parc se trouvent trois œuvres d'art.

Une sculpture figurative placée au centre de la fontaine, un buste de Georges Favon situé au centre de la pelouse et une sculpture abstraite en acier, de forme triangulaire.

Aucune recherche n'a été faite concernant les auteurs de ces œuvres.

Installations diverses

L'ensemble du parc est occupé par des installations diverses. Ces objets ont un côté plus ou moins provisoire, mais contribuent à l'impression d'envahissement général et d'encombrement du lieu.

Le projet de modification de la sortie de secours du bâtiment Swisscom a été abandonné par la Ville.

La suppression d'une des deux cabines de téléphone distantes de quinze mètres l'une de l'autre pourrait être intéressante.

De même, une réflexion sur le nombre et la position des supports d'affichage devrait être menée par la Ville.

Description du projet

La proposition de requalification de ce parc répond à une demande de la direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève formulée dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire du réaménagement de la plaine de Plainpalais.

La direction générale de la nature et du paysage demandait en compensation des surfaces de ghorr au sol proposées pour le centre de la plaine de retrouver des surfaces vertes telles que prairies, plantations basses, haies, etc. Cette démarche devait s'inscrire dans le cadre de propositions visant à favoriser la nature en ville. Au vu de l'impossibilité de retrouver de tels sols sur la partie centrale du fait des activités et des problèmes d'entretien, il a été proposé d'élaborer une proposition de restauration du parc de la pointe nord.

Cette démarche a été confiée au groupement en charge du projet de la plaine de Plainpalais, sous la direction du Service des espaces verts de la Ville de Genève.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Le projet établit une proposition intermédiaire. La requalification de la pointe nord est imaginée comme la mise en œuvre possible d'une première étape, dont la suite logique consiste au rattachement de cet espace à la grande plaine.

La proposition intervient sur trois niveaux distincts, les sols, la végétation et le mobilier. Elle s'inscrit dans les limites des contours actuels du parc et sa mise en œuvre n'a pas d'implication sur le trafic.

Les sols

Le projet propose un réaménagement complet des sols. Les cheminements existants seront dégrappés. Un nouveau cheminement transversal s'inscrira dans la traversée fortement fréquentée, mais non marquée aujourd'hui entre l'arrêt de tram et le carrefour avenue du Mail/rue Harry-Marc. Un chemin parallèle au trottoir sera conservé sur la rectiligne du boulevard Georges-Favon.

Ces deux chemins seront réalisés en béton, avec un traitement analogue aux cheminements transversaux de la plaine.

Les pelouses seront restaurées et les parties latérales du parc seront traitées en prairies extensives. Les bacs de la berme centrale de la rue Harry-Marc seront supprimés et le sol, constitué d'un mélange en gravier et terre de sous-sol, accueillera une végétation rudérale.

Des seuils béton seront disposés aux entrées des cheminements.

La végétation

Le projet favorise la mise en valeur des espaces de pelouse et de prairie propres à ce site. Il favorise donc l'ouverture de perspectives en direction du grand paysage et l'apport de lumière sur les sols.

Dans cette optique, les six catalpas fortement dégradés seront supprimés, ainsi qu'un marronnier en mauvais état phytosanitaire situé le long de l'avenue du Mail. Si à l'avenir un projet plus important devait rattacher cette pointe nord au reste de la plaine de Plainpalais, il conviendra d'examiner la possibilité de procéder à des plantations complémentaires dans l'alignement des mails de la plaine.

Les sols traités en pelouse resteront accessibles, les prairies extensives seront protégées par un système de barrières visant à éviter les parcours transversaux à l'intérieur de celles-ci. Le long du boulevard Georges-Favon, en raison du fort ombrage provoqué par les arbres existants, le sol entre le trottoir et l'alignement de bancs sera constitué d'un parterre de plantes couvrantes, de taille basse.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Eclairage public

Le concept global s'inscrit dans la continuité de la plaine de Plainpalais. On retrouvera le même matériel utilisé sur la plaine, à savoir les projecteurs à leds installés sur des mâts de différentes hauteurs, en fonction des besoins. L'aspect diurne sera ainsi plus harmonieux.

Le projet prévoit d'installer des projecteurs sur mât, se trouvant à chaque extrémité de l'axe de traversée principale, ainsi qu'à proximité des bancs, côté boulevard Georges-Favon. L'illumination actuelle de la fontaine sera rénovée et les luminaires remplacés par des projecteurs à diodes électroluminescentes (leds), moins gourmands en consommation énergétique et nécessitant un entretien réduit.

L'ensemble des mâts existants sur la rue Harry-Marc sera également remplacé par le même système d'éclairage à leds. Cela permettra d'avoir une meilleure cohérence au niveau des températures de couleur (blanc chaud) tout en supprimant la teinte orangée des lampes à vapeur de sodium actuellement présentes dans cette rue. Au même titre, les luminaires se trouvant sur le mât TPG, tout au nord de la pointe, seront remplacés par des projecteurs à leds, de même température de couleur que ceux prévus sur la rue Harry-Marc.

Le mobilier

De manière générale et comme il ressort de l'état des lieux, le parc souffre d'une accumulation d'éléments hétéroclites, le plus souvent fortement dégradés. Le projet propose l'élimination du plus grand nombre d'éléments possibles (cabine téléphonique double, panneaux et bacs divers, poubelles hors d'usage, etc.) et le remplacement du matériel usagé par des éléments neufs de qualité.

Une générosité est recherchée dans l'installation du mobilier de manière à répondre au potentiel de ce parc. L'installation d'un banc circulaire en béton est prévue autour de la fontaine.

L'étude montre que cet espace, loin de sa destinée actuelle, peut devenir un lieu accueillant et que la population riveraine, habitants ou travailleurs, est susceptible de bénéficier d'un véritable petit parc de quartier. On pourra dès lors imaginer le potentiel de cet espace comme une entrée nord de la plaine de Plainpalais, lorsque les flux des voies de circulation de la rue Harry-Marc seront abordés.

Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	Fr.
Installations de chantier	70 0000
Démolition des aménagements existants	168 000

2026

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012 (soir)

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Construction de réseaux enterrés		188 000
Cheminements et revêtements		317 000
Petits ouvrages en béton		22 500
Branchements et raccordements sacs eaux pluviales		45 000
Total	5490 m ²	810 500
Travaux de paysagiste et divers		
Réseau d'arrosage pour les arbres et plantations y		
c. frais de branchement et droit de raccordement aux SIG		35 000
Abattage et dessouchage des arbres existants	7 pces	9 500
Eclairage public et installations électriques		280 000
Fourniture des arbres y c. protection et entretien		
pendant 5 ans	3 pces	30 000
Fourniture et plantation de vivaces, mise en place des		
prairies fleuries et des gazons y c. protection et		
entretien pendant 5 ans		185 000
Total		539 500
Mobilier urbain		
Restauration de bornes fontaine	1 pce	3 000
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	21 pces	47 000
Fourniture et pose de poubelles	10 pces	12 500
Déplacements armoires et coffrets divers	5 pces	10 000
Total		72 500
Honoraires		
Architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste		140 000
Géomètre		10 000
Ingénieur sanitaire		10 000
Ingénieur électricien		30 000
Total		190 000
Frais divers		
Frais de cadastration		2 500
Divers imprévus (15%)		213 000
Sondes tensiométriques et sondages		12 000
Héliographie, reprographie		1 500
Total		229 000
Information et communication		20 000
Total HT		1 861 500
TVA 8% (arrondi)		148 900
Total TTC brut		2 010 400
Prestations du personnel en faveur des		
investissements 4% (arrondi)		80 400
Total TTC net		2 090 800

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Intérêts intercalaires	$\frac{\text{TTC net} \times 18 \times 2,75\%}{2 \times 12}$	<u>43 200</u>
Total TTC		<u>2 134 000</u>

Validité des coûts

L'ensemble des prix ci-dessus sont issus du devis général établi par le mandataire en août 2012.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Programme des travaux et délais

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine pendant la durée du chantier, l'aménagement de la pointe nord de Plainpalais devrait se faire en principe dans le prolongement des travaux de la phase N° 4. La durée estimée des travaux est de douze mois.

Agenda 21 et choix écologiques

Compte tenu des nombreux enjeux à considérer sur le plan environnemental, ainsi que de la spécificité du lieu, il a été convenu avec le Service d'écotoxicologie d'établir une notice d'impact environnemental. Cette dernière contient diverses analyses, ainsi que des précisions et des indications à différents niveaux, y compris sur la conduite du chantier.

De plus, une charte environnementale a été établie en 2003 avec le Service de l'énergie et l'unité Agenda 21. Elle propose des recommandations concernant notamment les aspects suivants: qualité de l'air, niveau du bruit, type de distribution d'énergie électrique, déversement des eaux propres et des eaux usées, types et classement des résidus. Le but de la charte consiste à améliorer, d'un point de vue de la durabilité, la qualité environnementale de la plaine et de ses alentours

Consommation et performance énergétique

Tous les luminaires proposés pour ce parc sont équipés de diodes électroluminescentes (leds). Les leds permettent, grâce à leur dimension réduite, de diminuer la taille des luminaires eux-mêmes et ainsi d'en simplifier la vision diurne. Leur rendement énergétique s'approche de plus en plus des meilleures sources lumineuses à halogénure métallique. De plus, la problématique de l'éblouissement lié à la réduction de la taille de la source de lumière ainsi que les problèmes de venti-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

lation des luminaires sont également mieux maîtrisés par les fabricants. Tous ces éléments confondus rendent cette technologie plus adaptée à un usage plus large dans le cadre de l'éclairage public.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Concertation, information publique

Un groupe de travail interservices de la Ville de Genève a été spécialement constitué, dès 1996, avec pour mission d'étudier et d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées à la plaine et définir les futurs moyens de maintenance nécessaires (sécurité, nettoyage, entretien, etc.). Les services cantonaux, soit la Direction générale de la nature et du paysage et le Service des monuments de la nature et des sites, participent également activement à ce groupe de travail.

L'information au public est envisagée dans la continuité de celle qui a été élaborée dans la troisième phase de travaux (chantier sur la partie centrale).

Ces mêmes informations seront à chaque fois reprises sur un panneau de chantier, placé en deux exemplaires aux emplacements les plus visibles. En complément, des panneaux de plus petite taille mais plus nombreux seront disposés, selon les nécessités, pour accompagner et orienter les piétons vers les diverses activités présentes sur la plaine.

En ce qui concerne les abattages et replantations d'arbres, une information spécifique sera donnée en complément, sous la forme de panneaux placés à proximité des secteurs concernés.

Autorisation de construire

Les démarches en autorisation de construire n'ont pas encore été initiées auprès des services de l'Etat.

Régime foncier

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle N° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

Intérêts intercalaires

La durée estimée de l'opération étant de 18 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au huitième plan financier d'investissement 2013-2024

Cet objet n'est pas inscrit au huitième plan financier d'investissement.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par les mandataires du groupement CIRCUS en collaboration étroite avec le Service des espaces verts, le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité pour ce qui concerne l'aménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le même groupement.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de travaux est le Service des espaces verts.

Budget provisionnel d'exploitation

Les charges annuelles d'entretien et d'électricité pour l'éclairage public sont estimées à 1500 francs.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 140 140 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 134 000 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 134 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan de projet d'aménagement de la pointe nord

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

8. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 8 899 800 francs, soit:

- un crédit net de 3 944 100 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas, parcelles N^{os} 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs;
- un crédit de 1 150 700 francs destiné au réaménagement du chemin des Mines et de la rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^{os} 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Saconnex);
- un crédit net de 3 805 000 francs destiné aux travaux d'assainissement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^{os} 3070, 4612, 4850, 4851, 4869, 5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs (PR-996)¹.

Préambule

Le quartier de Sécheron-nord connaît de nombreuses mutations. Plusieurs projets majeurs y sont en cours de réalisation. D'ici fin 2015, lorsque l'ensemble des chantiers sera terminé, ce secteur à la confluence du lac, des organisations internationales et des communes périurbaines aura acquis une physionomie totalement nouvelle.

Depuis 1999 et après les premières études en rapport avec l'adaptation des circulations dans le cadre du projet de tram Sécheron, de nombreux éléments sont venus s'ajouter à l'analyse. Chronologiquement, il faut évoquer l'arrivée du siège de l'OMM (700 emplois), la nouvelle halte RER de Sécheron, ainsi que l'immeuble de Merck-Serono (1300 emplois).

Plus récemment, le P+R de Sécheron a été inauguré fin 2011, et remplira sa fonction dès la mise en service du parking de l'OMC en 2013. En cours de réali-

¹ Motion d'ordonnement, 853.

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

sation, la Maison de l'étudiant logera plus de 240 étudiants dès septembre 2012, tandis que la passerelle de Sécheron permettra aux piétons et cyclistes de traverser les voies CFF tout en se connectant à la halte RER Sécheron dès 2014. Pour le futur, il convient de mentionner le bâtiment de JTI (plus de 1000 emplois), ainsi que son espace de vie enfantine Origami, le projet Valpraxis (plus de 500 emplois) et le projet de Maison de la paix de l'IHEID sur le chemin Rigot. Tous ces projets devraient avoir vu le jour en 2015.

A cette échéance, l'avenue de la Paix devra assurer son rôle de colonne vertébrale desservant efficacement le secteur, ceci pour l'ensemble des modes de déplacement. Cet objectif consiste en une adaptation de l'infrastructure entre la place des Nations et la place Albert-Thomas, notamment par une répartition équitable de l'espace disponible entre les voitures, les transports collectifs et la mobilité douce, et par la mise en place d'une régulation par feux de l'ensemble des carrefours.

Compte tenu des différents programmes de construction planifiés dans le périmètre, cette adaptation se réalisera par étapes.

Afin d'assurer le fonctionnement du système sans péjorer la progression des bus et en garantissant la sécurité des cyclistes et piétons, le projet devra être achevé, pour la partie basse de l'avenue de la Paix, à la mise en service de la route de sortie des parkings de l'OMC et du P+R de Sécheron prévue pour décembre 2013.

Cette première étape sera accompagnée de mesures provisoires de marquages sur la partie haute, en amont du pont CFF.

Une fois la Maison de la paix achevée et le projet du chemin Rigot réalisé, les travaux d'aménagement du haut de l'avenue de la Paix pourront alors être entrepris, parallèlement à la rénovation et le renforcement du pont, sur les voies CFF. Cette dernière étape fera l'objet d'une demande de crédit spécifique ultérieure.

Exposé des motifs

Le processus de densification décrit en préambule a des conséquences significatives sur les voiries municipales et les infrastructures de distribution des énergies et de collecte des eaux. En effet, la construction de ces nombreux bâtiments s'accompagne systématiquement de celle d'un parking. Le nombre de nouvelles places créées pose de sérieux problèmes de capacité sur l'avenue de la Paix, déjà fortement sollicitée.

D'un point de vue quantitatif, l'horizon 2015 prévoit la réalisation de 720 places de parking supplémentaires, s'ajoutant aux 1160 places actuelles, portant le total de places débouchant sur l'avenue de la Paix à 1880. A ceci s'ajouteront tous les mouvements liés aux livraisons et déplacements profes-

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

sionnels des nouvelles activités administratives et industrielles. Il est donc indispensable de réorganiser le schéma de circulation afin d'absorber le futur trafic supplémentaire sans péjorer davantage le fonctionnement actuel déjà à la limite de la saturation.

Conformément à la hiérarchie du réseau classant l'avenue de la Paix en réseau primaire, il convient d'assurer son fonctionnement compte tenu de l'ensemble des contraintes de circulation précitées, tout en maintenant, voire en améliorant la vitesse commerciale des transports collectifs et en renforçant la qualité de l'itinéraire pour la mobilité douce.

Pour évacuer le trafic individuel motorisé généré, les solutions établies sont de réguler les carrefours Paix/Mines, Paix/Rigot, Kazem-Radjavi/Mines, de créer une route de sortie régulée des parkings du P+R Sécheron, de l'OMC et de JTI (financée par l'Etat) sur l'avenue de la Paix, et d'ajouter une voie en direction de la place Albert-Thomas. La sortie de ces parkings se fera uniquement en direction de la place Albert-Thomas. La sortie des parkings de Merck-Serono, de l'OMM et de Valpraxis se fera soit en direction de la place Albert-Thomas, soit de la place de Nations, ceci par la rue Kazem-Radjavi et le chemin des Mines.

Dans le cadre du projet de Maison de la paix de l'IHEID à l'ouest des voies CFF, le chemin Rigot fonctionnera en double impasse, assurant ainsi son rôle de desserte locale, avec traversée et connexion à la passerelle de Sécheron pour les mobilités douces. Côté avenue de la Paix, le chemin desservira l'accès aux parkings pour les voitures en souterrain (60 places) et deux-roues motorisés en surface. Les livraisons et déposes seront effectuées côté avenue de France.

Pour permettre la progression des transports collectifs en direction de la place Albert-Thomas, une voie de bus continue doit être aménagée. Les vélos pourront l'emprunter dans le sens descendant. A la montée, un aménagement cyclable continu sera réalisé.

Au niveau du calendrier des différentes opérations, la réalisation de la partie basse de l'aménagement en aval du pont sur les voies CFF devra impérativement être achevée, et la régulation des carrefours fonctionnelle, pour la mise en service du parking de l'OMC prévue pour décembre 2013. En effet, à cette échéance, la route de sortie des parkings du P+R, de JTI et de l'OMC sera en fonction, et le trafic généré ne pourra pas être évacué par le seul chemin des Mines. A cette date également, les places de stationnement en amont du pont CFF devront avoir été supprimées, et un marquage provisoire réalisé pour la voie de bus Nations/Albert-Thomas.

La présente demande de crédit concerne l'aménagement de la voirie, la mise en séparatif du réseau d'assainissement (collecteurs EP/EU) ainsi que l'adaptation du réseau d'éclairage public de la première étape, soit la partie basse de l'avenue de la Paix (voir plan annexé).

Assainissement

Le plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts, datant de 1981. Dans ce cadre, une image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre sur les réseaux d'assainissement (lac et cours d'eau).

Ce secteur fait partie du bassin versant Sécheron, planifié en système séparatif.

Le réseau d'assainissement du périmètre du projet est actuellement organisé en réseau unitaire d'eaux mélangées.

L'inspection des collecteurs révèle qu'ils sont pour la plupart en bon état et ne requièrent que des interventions modestes, hormis celui situé sous le Jardin botanique qui nécessitera une réhabilitation importante en raison de la présence de nombreuses racines.

Les collecteurs existants une fois réhabilités pourront être transformés en collecteurs d'eaux pluviales dans le cadre de la mise en séparatif.

Description du projet

Modification et régulation des carrefours

La première intervention majeure consistera à réguler les trois carrefours existants: Paix/Mines, Paix/Rigot et Kazem-Radjavi/Mines:

- le carrefour Paix/Mines verra l'intégralité des mouvements actuels conservés, avec l'adjonction d'une traversée piétonne sur l'avenue de la Paix en amont du chemin des Mines;
- sur le carrefour Paix/Rigot, en revanche, le tourner-à-gauche dans le chemin Rigot en provenance de la place Albert-Thomas sera supprimé, afin de conserver de la capacité sur l'axe Nations/Albert-Thomas. Le tourner-à-gauche indirect restera possible via le débouché de l'ONU. Les autres mouvements seront maintenus. Au niveau des piétons, la traversée du chemin Rigot se fera par un trottoir traversant, complété par une seconde traversée piétonne sur l'avenue de la Paix en aval du débouché de l'ONU;
- le carrefour Kazem-Radjavi/Mines sera régulé, avec deux voies au lieu d'une sur la sortie en direction de l'avenue de la Paix, et deux nouvelles traversées piétonnes sur la rue Kazem-Radjavi et le chemin des Mines.

Un nouveau carrefour régulé sera créé au débouché de la route de sortie des parkings du P+R de Sécheron, de l'OMC et de JTI. Le mouvement en sortie se fera uniquement en direction de la place Albert-Thomas sur deux voies. Une traversée piétonne supplémentaire sera réalisée en amont du débouché.

Modification des voies de circulation – transports individuels motorisés (TIM)

Deux voies de circulation au lieu d'une seront créées entre le débouché de la route de sortie du P+R et de la place Albert-Thomas, afin de permettre l'évacuation du trafic en heures de pointe du soir. Le sens de circulation sera par ailleurs inversé sur le chemin des Mines entre la rue Kazem-Radjavi et l'entrée du parking de Valpraxis afin de délester l'avenue de la Paix d'une partie des sorties du parking de Serono.

Création de voies de bus et modification des arrêts des TC

Pour permettre la progression des deux lignes de bus 11 et 28 dans le sens le plus chargé en direction de la place Albert-Thomas, une voie de bus continue sera matérialisée entre la place Nations et le chemin des Mines, en mixité avec les vélos, d'un gabarit minimal de 4 m. Pour libérer de l'espace, l'arrêt de bus du Jardin botanique sera déplacé de l'autre côté de la route et fera office de terminus. Un nouvel arrêt sera réalisé au chemin des Mines en direction de l'avenue de la Paix, au droit du N° 2.

Mobilité douce

Un total de sept nouvelles traversées piétonnes régulées seront réalisées dans le cadre du projet, en lien avec la modification des carrefours.

Pour les vélos, une dérogation sera accordée afin d'utiliser la voie de bus en direction de la place Albert-Thomas à la descente.

A la montée, en direction de la place des Nations, le trottoir entre le chemin des Mines et la route de sortie du P+R sera mis en mixité piétons/vélos, avec respectivement 1,30 m et 1,50 m de gabarit.

Suppression du stationnement

L'intégralité du stationnement en voirie sera supprimée de la place des Nations à la place Albert-Thomas. Les places en zone bleue à macaron pourront être compensées dans le parking du P+R de Sécheron. Les places pour autocars seront déplacées sur l'avenue de la Paix en amont de la place des Nations.

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

WC publics

Une cabine de WC publics Autosys sera installée à l'emplacement des WC chimiques provisoires à l'usage des chauffeurs TPG, à proximité de l'arrêt à la halte Sécheron. Elle répondra non seulement aux besoins des TPG mais également à ceux d'usagers toujours plus nombreux du site, y compris les visiteurs du Jardin botanique.

Description des travaux

Réaménagement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas.

Aménagement de la chaussée

Il s'agit d'un élargissement de la chaussée et d'une redistribution de la répartition de la voirie, afin de favoriser la progression des bus, la fluidité du trafic individuel, ainsi que les parcours piétonniers.

Des pistes et bandes cyclables seront aménagées sur toute la longueur, excepté entre le carrefour chemin des Mines/place Albert-Thomas, où la largeur et la complexité du carrefour ne le permettent pas. Les trottoirs seront uniquement réaménagés sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève.

Le remaniement de la chaussée n'occasionne pas d'empiètement sur le Jardin botanique, ni sur les îlots végétalisés devant l'OMM.

Un projet concernant une nouvelle voie, nommée «route de sortie», dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat, est coordonné au projet d'aménagement. Sa mise en service est également prévue pour fin 2013.

L'élargissement de la chaussée pourra se faire sans qu'aucun abattage d'arbres ne soit nécessaire; par contre des élagages ponctuels devront être opérés pour respecter les hauteurs de passage des véhicules de transports en commun.

Réfection de voirie et déroulement du chantier.

L'étude portant sur le diagnostic de la chaussée actuelle révèle qu'il est techniquement possible de garder le corps de chaussée sur l'ensemble du tronçon. Ainsi il est prévu de limiter les travaux de terrassement et de fondation aux épaulements de la chaussée, aux bordures, aux trottoirs, bandes cyclables et zones concernées par des travaux d'assainissement (mise en séparatif et reprise des sacs d'eaux pluviales).

Seul un tiers du corps de la chaussée actuelle est prévu d'être structurellement réfectionné.

Les niveaux existants ne pouvant être modifiés, la chaussée sera fraisée sur environ dix centimètres pour recevoir les nouvelles couches d'enrobés bitumineux. La couche d'usure sera réalisée en revêtement phonoabsorbant afin de réduire les nuisances sonores émises par le bruit routier, ce sur la totalité de la chaussée.

L'organisation des zones en travaux est définie en tenant compte de l'obligation de maintenir le trafic à double sens et le passage des convois exceptionnels.

Eclairage public

Le projet prévoit la mise en conformité du réseau de distribution et le remplacement des candélabres de l'éclairage public en lieu et place de l'existant (interdistances et pose de part et d'autre de la chaussée) mais en prenant en compte le réaligement des gabarits de l'aménagement.

Cet éclairage s'intègre parfaitement dans le plan lumière et son volet énergétique: «consommer moins, éclairer mieux».

Mobilier urbain

Le projet prévoyant la suppression ou le déplacement des arrêts de bus TPG actuels, il est prévu la dépose/repose d'un abri, ainsi que la fourniture et mise en place de trois nouveaux abris.

Espaces verts

La réalisation des travaux d'assainissement engendrera une démolition partielle voire complète de l'îlot central végétalisé, sis à la place Albert-Thomas. De ce fait, il est prévu l'abattage et la replantation de deux nouveaux arbres et de petits arbustes rampants en lieu et place de la végétation actuelle.

Réaménagement chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi.

Aménagement de la chaussée

La réorganisation du quartier et des principes de circulation nécessitent un réaménagement des voies de dessertes.

L'aménagement sera coordonné aux travaux de voie privée, située entre l'OMM et JTI. Cette voie nommée «Contre-route» sera mise en service en juin 2013.

Le projet prévoit également la mise en conformité du réseau de distribution et le remplacement des candélabres de l'éclairage public.

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Assainissement

Mise en séparatif

La mise en séparatif du réseau d'assainissement nécessite la réalisation d'un nouveau tronçon de collecteurs EP Ø 1200 mm et EU Ø 400 mm, depuis la rue de Lausanne jusqu'au carrefour chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi.

Deux tronçons de collecteurs d'eaux mélangées Ø 1200 mm et Ø 700 mm existants, situés sous la rue de Lausanne, seront réhabilités en collecteur d'eaux pluviales. L'un jusqu'au droit du bâtiment de l'OMC et l'autre en traversée de carrefour de l'avenue de la Paix.

Un tronçon de collecteur ovoïde 400/600 mm existant d'eaux mélangés, situé sous le Jardin botanique, en parallèle de l'avenue de la Paix, sera réhabilité en collecteur d'eaux pluviales.

Ces travaux de réhabilitation consistent en des travaux de fraisage, repiquage de la canalisation en béton, suivi de réparation par injection, et pose d'une chemise qui épouse l'intérieur de la canalisation enlevant toutes aspérités et irrégularités, pour le passage des effluents.

Gestion des eaux de surfaces

Entre le passage supérieur CFF et le carrefour chemin des Mines, le collecteur existant Ø 500 mm sera maintenu. Il fera l'objet d'une réhabilitation et les sacs d'eau pluviale seront reconstruits à neuf, suite à la modification des alignements des gabarits de l'aménagement.

Estimation des coûts

Délibération I: réaménagement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas.

Génie civil		Fr.
Travaux en régie et travaux de nuit	gl	206 900
Installations de chantier	gl	280 400
Démolitions et démontages	gl	113 400
Terrassements	1900 m ³	232 500
Couche de fondation	1780 m ²	179 400
Pavages et bordures	2870 m	410 600
Revêtements bitumineux	6620 m ²	738 500
Evacuation des eaux (sacs grilles)	24 p	166 800
Sous-total HT	6600 m ²	2 328 500

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Plantations d'arbres, espaces verts		
Plantations arbres	2 pces	10 000
Reprise espaces verts existants après travaux	gl	25 000
Elagage des arbres	gl	10 000
Arrosage automatique et sondes tensiométriques	gl	20 000
Sous-total HT		65 000
Eclairage public		
Démolition du réseau d'éclairage public vétuste	880 m	138 900
Construction du réseau d'éclairage public	880 m	187 300
Fourniture et pose candélabres d'éclairage public provisoire	gl	30 000
Fourniture et pose candélabres d'éclairage public	17 p	180 000
Sous-total HT		536 200
Mobilier urbain		
Abribus	3 p	54 000
WC publics	1 p	207 000
Raccordements WC: EU, EP, électricité, téléphone, eau	1gl	197 000
Sous-total HT		458 000
Signalisation verticales et marquages	gl	45 000
Sous-total HT		45 000
Total travaux HT	6600 m ²	3 432 700
Frais et honoraires		
Budget Information et communication Ville de Genève		6 900
Analyse de laboratoire		17 200
Ingénieur en circulation		50 000
Ingénieur civil	7%	240 300
Ingénieur géomètre		20 600
Ingénieur électricien		10 300
Architecte paysager		13 800
Huissier		6 900
Total frais et honoraires HT		366 000
Total travaux + frais et honoraires HT		3 798 700
TVA 8% (arrondi)		303 900
Total travaux + frais et honoraires TTC		4 102 600
Prestations du personnel en faveur des investissements		
5% (de 4 102 600)		205 130
Intérêts intercalaires: $\frac{(4\ 102\ 600 + 205\ 130) \times 18 \times 2,75\%}{2 \times 12}$		88 850
Total personnel et intérêts TTC		294 000
A déduire:		
- part du crédit d'étude PR 679, votée par le Conseil municipal en séance du 18 mai 2010 (N° PFI 101.044.05)		-270 000

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

- participation de l'Etat de Genève en vue de l'exploitation des Transports publics genevois de 182 500 francs	- 182 500
Total des déductions TTC	<u>- 452 500</u>
Délibération I - Total TTC	3 944 100

Délibération II: réaménagement chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi

Génie civil

Travaux en régie et travaux de nuit	gl	87 200
Installations de chantier	gl	133 900
Démolitions et démontages	gl	29 000
Terrassements	560 m ³	73 000
Couche de fondation	530 m ²	53 000
Pavages et bordures	880 m	120 500
Revêtements bitumineux	1920 m ²	221 400
Evacuation des eaux (sacs grilles)	7 p	<u>98 300</u>
Sous-total HT	1920 m ²	816 300

Eclairage public

Démolition du réseau d'éclairage public vétuste	140 m	28 000
Construction du réseau d'éclairage public	140 m	36 500
Fourniture et pose candélabres d'éclairage public provisoire	gl	15 000
Fourniture et pose candélabres d'éclairage public	6 p	<u>60 000</u>

Sous-total HT 139 500

Signalisation verticales et marquages gl 15 000

Sous-total HT 15 000

Total travaux HT 1900 m² 970 800

Frais et honoraires

Budget Information et communication Ville de Genève		6 800
Analyse de laboratoire		4 900
Ingénieur en circulation		20 000
Ingénieur civil	7%	68 000
Ingénieur géomètre		5 900
Ingénieur électricien		4 900
Architecte paysager		3 900
Huissier		<u>2 000</u>

Total frais et honoraires HT 116 400

Total travaux + frais et honoraires HT 1 087 200

TVA 8% (arrondi) 87 000

Total travaux + frais et honoraires TTC 1 174 200

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Prestations du personnel en faveur des investissements		
5% (de 1 174 200)		58 700
Intérêts intercalaires: $\frac{(1\ 174\ 200 + 58\ 700) \times 18 \times 2,75\%}{2 \times 12}$		25 400
Total TTC		84 100
A déduire:		
- Part de crédit d'étude PR-679, votée par le Conseil municipal en séance du 18 mai 2010 (PFI N° 101.044.05)		- 107 600
Total des déductions TTC		- 107 600
Délibération II - Total TTC		1 150 700
Délibération III: assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/ rue Kazem-Radjavi.		
Génie civil		
Travaux en régie, travaux de nuit et micro-tunnelier	gl	262 500
Installations de chantier	gl	182 400
Démolitions et démontages	gl	24 600
Fouilles et terrassements	610 m ³	52 400
Couche de fondation	1810 m ²	24 000
Revêtements bitumineux	1810 m ²	255 700
Canalisations réhabilitation	314 m	365 900
Canalisations principales	450 m	1 785 700
Canalisations raccordements (sacs grilles)	240 m	200 700
Construction en béton coulé en place	gl	144 900
Bornes hydrantes SIS	gl	21 000
Total travaux HT	1004 m	3 319 800
Frais et honoraires		
Budget Information et communication Ville de Genève		6 700
Analyse de laboratoire		16 600
Ingénieur civil	7%	232 400
Ingénieur géomètre		20 000
Arboriste (Jardin botanique)		13 300
Huissier		6 700
Total des frais et honoraires HT		295 700
Total travaux + frais et honoraires HT		3 615 500
TVA 8% (arrondi)		289 300
Total travaux + frais et honoraires TTC		3 904 800
Prestations du personnel en faveur des investissements		
5% (de 3 904 800)		195 200

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Intérêts intercalaires: $\frac{(3\,904\,800 + 195\,200) \times 18 \times 2,75\%}{2 \times 12}$		84 600
Total personnel et intérêts TTC		279 800
A déduire:		
- Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève		
Coût des travaux: 365 900 + 1 785 700 +8%		
TVA = 2 323 700	15%	- 348 600
Frais et honoraires: 2 151 600 x 8,9% +8%		
TVA = 206 800	15%	- 31 000
Total des déductions TTC		- 379 600
Délibération III – Total TTC		3 805 000

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2012).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Subvention(s) et partenariat(s)*Réaménagement (Délibération I)*

Une participation sera octroyée par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) à hauteur de 50% du coût de réalisation de la voie de bus en site propre, conformément au cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, H1 55.04.

Assainissement (Délibération III)

Une participation de 15% du fond cantonal d'assainissement des eaux sera octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement.

Programme des travaux

Les travaux pourront débiter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de

construire. L'ensemble de ces travaux durera environ 12 mois et la durée totale de l'opération est estimée à 18 mois.

Agenda 21 et choix écologiques

Aménagements de surface (Délibération I et II)

Les enrobés bitumineux et le béton démolis seront recyclés pour être réutilisés.

Le remblayage de fouilles est prévu en grave recyclée, provenant de centrales.

Le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Assainissement (Délibération II)

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 500 mm et en fibre de verre renforcée pour les diamètres supérieurs. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

Comme pour le reste du projet, le remblayage des fouilles est prévu en grave recyclée provenant de centrales et le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Personne à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information et communication

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera diffusée aux riverains des environs (particuliers et institutions). Ce document indiquera la nature des travaux effectués, leur emprise, leur durée, ainsi que les éventuelles mesures de circulation mises en place. Durant le chantier, ainsi qu'à la fin des travaux, d'autres lettres d'information seront diffusées en fonction des éléments importants à communiquer.

En cas de perturbations importantes de la circulation, un avis payant sera publié dans la presse locale.

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Sur place, des panneaux de chantier seront installés à chaque extrémité du tronçon concerné, ainsi qu'à la hauteur du chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi (3 exemplaires au total). Ils contiendront des informations sur les travaux réalisés, leur durée, leur montant, ainsi que la liste des mandataires et entreprises.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire concernant l'aménagement de surface et le réseau d'assainissement sera déposée auprès du département de l'urbanisme (DU) de l'Etat de Genève.

Régime foncier

La réalisation des aménagements sera effectuée majoritairement sur le domaine public de la Ville de Genève (parcelles N^{os} 4608, 4612, 4841, 4850, 4851, 4869 – Genève Petit-Saconnex) et ponctuellement sur des parcelles privées Ville de Genève (parcelles N^{os} 3070, 5038, 5372, 5374).

Des travaux de desserte sur la rue Kazem-Radjavi seront effectués en coordination et sur les parcelles privées N^{os} 5373, 5421 de l'Etat de Genève.

Des travaux d'assainissements seront exécutés sur les parcelles publiques et privées Ville de Genève nommées ci-dessus, ainsi que sur la parcelle privée N^o 5410 de l'Etat de Genève, faisant l'objet de servitudes de passage à véhicules et de canalisations au profit de la Ville de Genève.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 18 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au huitième plan financier d'investissement 2013 – 2024 PFI

Réaménagement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF et la place Albert-Thomas (Délibération I)

Cet objet est inscrit au huitième plan financier d'investissement 2013-2024, sous le N^o 101.044.08 «GP – Paix, av. de la: Reconstruction, réaménagement chaussées & trottoirs», page 90, pour un montant de 5 450 000 francs.

Réaménagement chemin des Mines et rue Kazem-Radjavi (Délibération II)

Cet objet est inscrit au huitième plan financier d'investissement 2013-2024, sous le N^o 102.600.28 «QV – Kazem-Radjavi, rue: Participation aux travaux d'aménagements», page 94, pour un montant de 1 500 000 francs.

Assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi (Délibération III)

Cet objet est inscrit au huitième plan financier d'investissement 2013-2024, sous le N° 081.031.08 «Paix, av. de la: Mise en séparatif du réseau d'assainissement», page 86, pour un montant de 2 700 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le service de l'aménagement urbain et de la mobilité et par le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ces crédits est le Service du génie civil.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de surface et d'assainissement sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils.

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien des plantations et des espaces verts du projet pendant les cinq premières années d'exploitation nécessitera une charge complémentaire de 4000 francs par année.

Ce montant sera prévu sur chaque budget ordinaire d'entretien des années 2013 à 2018 du Service des espaces verts de la Ville de Genève.

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Convention

Néant.

Charge financière

Pour la délibération I, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 259 020 francs.

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

Pour la délibération II, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 75 570 francs.

Pour la délibération III, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 187 910 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 944 100 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève en vue de l'exploitation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF et la place Albert-Thomas, parcelles N^{os} 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 126 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient de rajouter la part du crédit d'étude de la proposition PR-679 votée le 18 mai 2010 pour un montant de 270 000 francs, soit un total de 4 396 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 700 francs, destiné au réaménagement du chemin des Mines et rue Kazem-Radjavi, situé sur les parcelles N^{os} 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Sacconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient de rajouter la part du crédit d'étude de la proposition PR-679 votée le 18 mai 2010 pour un montant de 107 600 francs, soit un total de 1 258 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: réaménagement et assainissement de l'avenue de la Paix

décide:

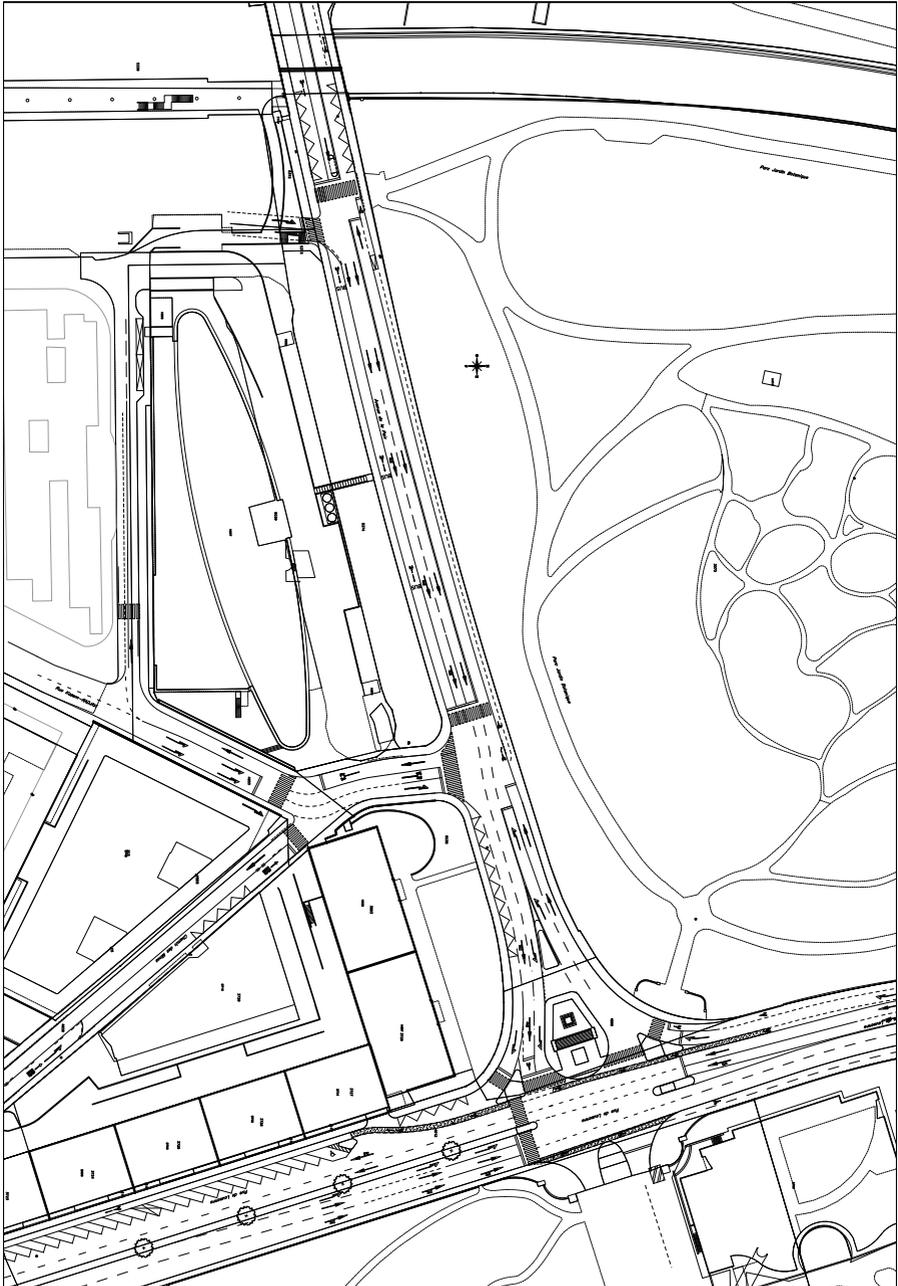
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 805 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs destiné aux travaux d'assainissement avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/rue Kazem-Radjavi situé sur les parcelles N^{os} 3070, 4612, 4850, 4851, 4869, 5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 184 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2044.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan avenue de la Paix



La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

9. Proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du plan localisé de quartier N° 29821-292 valant pour partie plan de site et situé au plateau de Frontenex, sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-997).

A l'appui de sa demande, le Département de l'urbanisme nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

Exposé des motifs

«Le plan localisé de quartier valant pour partie plan de site N° 29821-292, dressé par le département en charge de l'aménagement du territoire le 17 juin 2011, prévoit la construction de deux bâtiments de logements au plateau de Frontenex, feuille 45 du cadastre de la Ville de Genève.

Périmètre et données foncières

Le périmètre d'une superficie de 16 940 m², situé en zone de développement 3, est constitué des parcelles N^{os} 2629, 2630, 2893 et, pour partie, 2896. Hormis la parcelle N° 2893, propriété de l'Etat de Genève, toutes les parcelles sont en mains privées.

Objectif du projet de PLQ

Situé dans la couronne suburbaine, le présent projet de plan localisé de quartier répond au concept de densification différenciée défini par le plan directeur cantonal (fiche 2.01).

L'objectif, est de prendre en compte les qualités patrimoniales et végétales du site, tout en exploitant au mieux les potentiels à bâtir.

Afin de répondre à ces objectifs deux secteurs composent le périmètre du présent plan localisé de quartier:

- le premier densifié en intégrant les qualités paysagères du site;
- le deuxième, méritant conservation, correspondant au sous-périmètre ayant valeur de plan de site.

Description du site et contraintes

Le site est soumis aux dispositions du plan localisé de quartier valant pour partie plan de site N° 29 967 A-292 adopté par le Conseil d'Etat le 29 juillet 1998.

En termes d'équipements publics, le périmètre est situé à proximité du parc des Eaux-Vives et d'infrastructures scolaires (école Pré-Picot et le cycle d'orientation de la Gradelle). Il bénéficie également de l'excellente proximité avec les arrêts de bus situés sur la route de Frontenex, et les futurs aménagements liés au projet CEVA de la gare des Eaux-Vives.

Par ailleurs, la végétation abondante, caractéristique des grandes propriétés, est l'élément majeur de ce site.

Historique

Ce projet de plan localisé de quartier fait suite à une demande de renseignement N° 18 192-1 déposée en juin 2009 portant sur les parcelles N°s 2629 et 2630 et visant à une révision du plan localisé de quartier N° 28 967 A-292. Aujourd'hui, pour des raisons foncières, la réalisation complète de ce dernier, en force depuis dix ans, peut être considérée comme peu probable. Cet état de fait n'est pas satisfaisant, considérant la faible disponibilité de terrains constructibles et la sévère pénurie de logements. Raisons pour lesquelles le département en charge de l'aménagement du territoire a décidé de rentrer en matière pour la révision du PLQ en force.

A noter que, selon un accord intervenu entre les requérants et la Ville de Genève dans le cadre de l'instruction de la DR, 40% des logements créés seront d'utilité publique.

Caractéristiques du projet de PLQ

Ce projet de plan localisé de quartier prévoit:

- l'édification de deux bâtiments d'une hauteur de R+7;
- la réalisation d'environ 150 logements dont environ 60 logements d'utilité publique, ce qui permettrait une réelle mixité sociale;
- sur l'ensemble du périmètre, un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,96;
- conformément aux recommandations de la direction générale de la mobilité, la création d'un parking souterrain destiné aux habitants et aux visiteurs de 153 places;
- l'abattage de quelques arbres existants dont la conservation n'a pas été requise par la direction générale de la nature et du paysage. En revanche, l'implantation des bâtiments projetés tient compte des arbres situés en bordure du périmètre concerné;

Proposition: plan localisé de quartier au plateau de Frontenex

- la réservation de servitudes de passage public pour piétons et vélos permettant d'améliorer la perméabilité de ce secteur;
- le projet visant la réalisation de logements, le DS OPB II a été retenu pour l'ensemble du périmètre.»

Commentaires du conseil administratif

La Ville de Genève ayant la volonté de contribuer à réduire la pénurie de logements (priorité 2 du plan directeur communal), le Conseil administratif soutient activement l'urbanisation de ce secteur sis en zone de développement.

Historique

Ce périmètre situé en zone de développement 3 depuis 1957 a fait l'objet d'un nombre important de planifications successives.

Un premier PLQ N° 27 493, adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 1982, a permis d'entamer la construction du quartier. Il a été abrogé et remplacé par le PLQ 28 400 B qui visait, outre la construction de logements, la préservation d'éléments patrimoniaux prévus démolis par le plan initial, soit les maisons Bordier (bâtiment N° 148) et Frommel (bâtiment N° 142).

Ce plan a été partiellement refusé par le Tribunal fédéral suite au recours interjeté par les propriétaires des parcelles 2629 et 2630. Ils ont refusé que l'actuel périmètre du plan de site, réservé à un parc destiné à accueillir des équipements publics, soit cédé gratuitement de même que les bâtiments destinés à les accueillir (ATF du 21 octobre 1993).

Conséquemment, le 29 juillet 1998, le Conseil d'Etat a adopté le PLQ 28 967 A valant pour partie plan de site. Ce plan visait le maintien, sur les parcelles 2629 et 2630, de la villa Bordier, de ses dépendances et d'une partie du parc dans le sous-périmètre valant plan de site. Le reste du terrain, constitué d'un sous-périmètre valant PLQ, était destiné à accueillir deux bâtiments de six étages sur rez-de-chaussée avec attique. L'IUS correspondant à la partie urbanisée est de 1,14. Cet instrument (PLQ valant plan de site) a été élaboré conformément à la volonté du Tribunal fédéral, qui a souligné, dans l'arrêt précité, que le PLQ, destiné à promouvoir le développement d'un périmètre, n'était pas l'instrument approprié pour la conservation du patrimoine. Cet aspect, selon le tribunal, devant être régi par un plan relevant de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

Le 27 mars 2008, la Ville de Genève a adressé un courrier aux propriétaires des parcelles 2629 et 2630, dans lequel elle a rappelé que, en vertu des articles

7 et 8 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires LGL (I 4 05), les droits à bâtir d'un PLQ en force doivent être réalisés dans les cinq ans qui suivent son adoption. Or, dix ans s'étaient écoulés depuis l'adoption du PLQ.

En octobre 2008, les propriétaires ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ils ont cependant souhaité réaliser leurs droits à bâtir sur la base d'un nouveau PLQ afin d'améliorer l'implantation des bâtiments prévue dans le PLQ 28 967 A tout en augmentant les surfaces constructibles. La Ville a accepté d'entrer en matière à la condition que 40% de logements réalisés soit de catégorie HM. Dès lors, les services de la Ville collaboreront étroitement avec l'Etat et les propriétaires concernés à la mise au point du PLQ soumis à votre attention.

Le projet de PLQ

Le Conseil administratif considère que les conditions sont totalement réunies pour permettre la réalisation du PLQ N° 29 821-292 qui vous est soumis dans la mesure où:

- ce plan d'affectation a été élaboré en étroite collaboration avec les services de la Ville;
- le projet bénéficie de la proximité avec les équipements scolaires et sportifs, le parc des Eaux-Vives et le parc La Grange, la future voie verte CEVA, et d'une bonne desserte par les transports en commun;
- l'édification de deux bâtiments d'une hauteur de R+7 conduit à un indice d'utilisation du sol de 2,14 (pour la partie densifiée située hors périmètre valant plan de site) répondant ainsi au principe d'optimisation de la zone de développement inscrit au projet de plan directeur communal;
- le projet permet la réalisation d'environ 150 logements dont environ 60 logements HM (et non LUP comme l'indique l'exposé des motifs);
- l'implantation des bâtiments tient compte de la végétation à préserver et plus particulièrement du cordon boisé situé en limite sud-est du terrain;
- les servitudes de passages publics à pied et à vélos permettent de compléter le maillage du réseau de mobilité douce et de relier la route de Frontenex à la voie verte CEVA.

Le présent projet présente des améliorations par rapport au PLQ N°28 967 A pour plusieurs raisons:

- la parcelle N° 2893 et la Villa Frommel (Bâtiment N° 142) sont intégrées au périmètre valant plan de site tel que mentionné dans le PLQ N° 28 400 B initialement projeté, apportant plus de cohérence d'un point de vue de la préservation du patrimoine bâti;
- après consultation de la DGM, la voie d'accès située sur la parcelle 2893 dont le statut était provisoire dans le PLQ 28 967 A est confirmée. Cela conduit à

Proposition: plan localisé de quartier au plateau de Frontenex

une meilleure sécurité et permet de limiter les conflits d'usages à proximité de l'arrêt de bus situé sur la route de Frontenex;

- la distance entre le bâtiment A projeté et le bâtiment voisin situé sur la parcelle 2628 est augmentée, ce qui améliore l'habitabilité des logements.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29 821-292 valant pour partie plan de site, qui prévoit la construction de deux immeubles et la préservation des deux villas ainsi que leurs dépendances, situé au plateau de Frontenex, feuille 45 du cadastre de la Ville de Genève.

Annexe:

projet de plan localisé de quartier N° 29 821-292 valant pour partie plan de site

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous accueillerai lundi soir 15 octobre 2012. C'est une séance spéciale dans le sens que nous ne traiterons que les rapports de commissions.

Le troisième débat concernant l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal, la proposition PR-983, aura lieu mardi 30 octobre 2012.

Je vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1946 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1946 |
| 3. Motion du 2 avril 2012 de MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Daniel-Dany Pastore, M ^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants» (M-1014) | 1947 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 644 000 francs destiné à financer l'ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal (PR-983) | 1960 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 7 130 600 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de 3 662 000 francs, voté le 12 octobre 2011 (PR-906), d'un montant total brut de 968 000 francs dont à déduire 400 000 francs de participation de l'Etat de Genève et 300 000 francs de participation de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, soit un montant net de 268 000 francs, destiné à couvrir les frais de libération des locaux situés dans les bâtiments sis rue du Stand 20, 20A et 22 occupés actuellement par le Moulin à Danses, permettant ainsi de procéder à leur démolition en vue de la réalisation de l'écoquartier Jonction, montant complémentaire destiné aux travaux nécessaires au relogement du Moulin à Danses dans le bâtiment 23 de la ZIC de Châtelaine situé à l'avenue de Châtelaine 43C, parcelle 3121, feuille N° 48, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-985) | 1981 |
| 6. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994) | 2001 |

7. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs (PR-995) 2019
8. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 8 899 800 francs, soit:
- un crédit net de 3 944 100 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas, parcelles N^{os} 4612, 4841, 4851, 4869, 5372, 5373 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation des Transports publics genevois de 182 500 francs, soit un montant brut de 4 126 600 francs;
 - un crédit de 1 150 700 francs destiné au réaménagement du chemin des Mines et de la rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^{os} 4608, 4850, 4851, 5421 (Genève-Petit-Saconnex);
 - un crédit net de 3 805 000 francs destiné aux travaux d'assainissement de l'avenue de la Paix – partie «basse» – du passage supérieur CFF à la place Albert-Thomas et chemin des Mines/ rue Kazem-Radjavi, situés sur les parcelles N^{os} 3070, 4612, 4850, 4851, 4869, 5038, 5410 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 379 600 francs, soit un montant brut de 4 184 600 francs (PR-996). 2032
9. Proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du plan localisé de quartier N^o 29821-292 valant pour partie plan de site et situé au plateau de Frontenex, sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-997) 2051
10. Propositions des conseillers municipaux 2057
11. Interpellations 2057
12. Questions écrites 2057

Le mémorialiste:
Ramzi Touma